



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

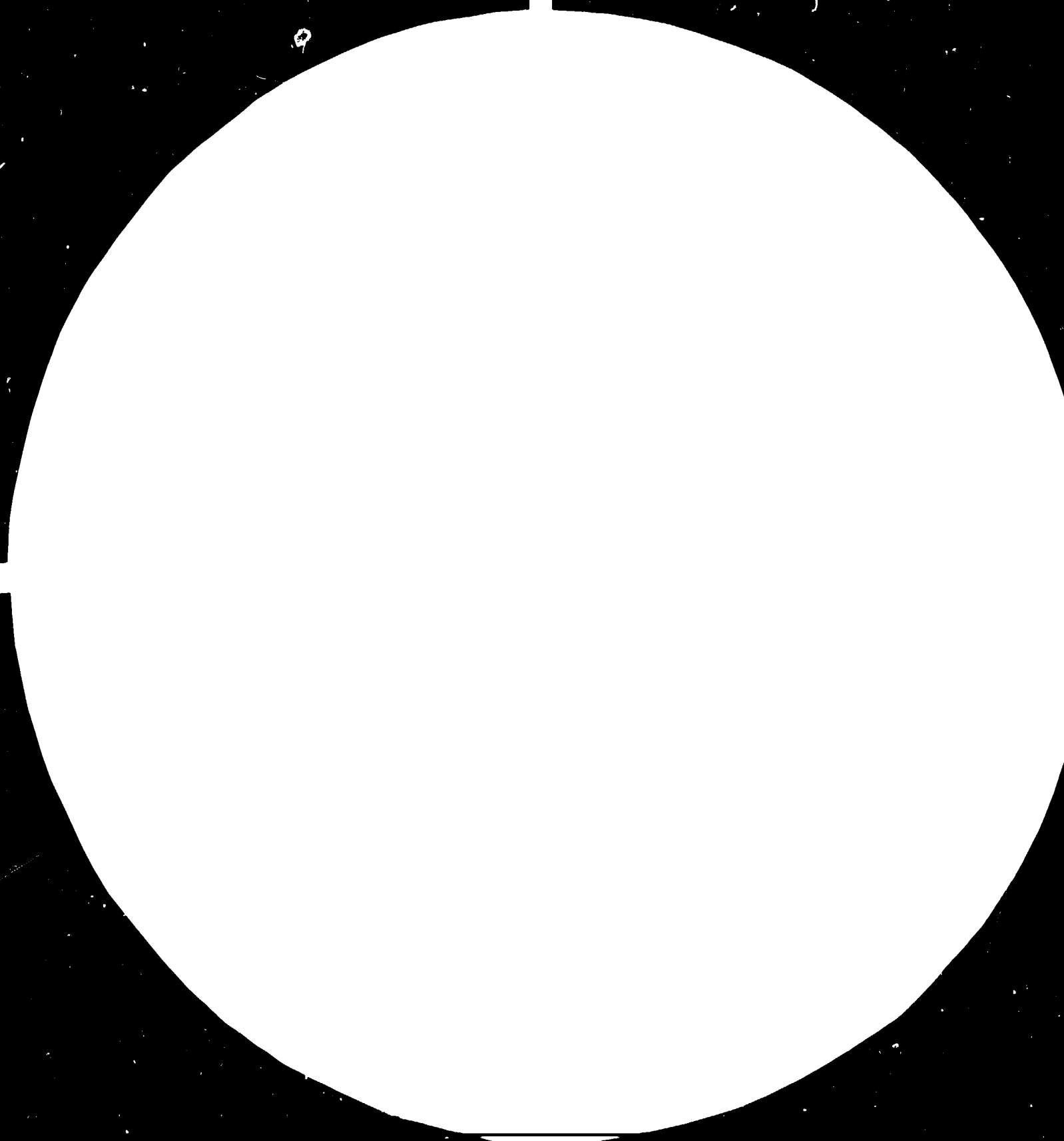
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





28



32



36



40



45



2010 PHOTO COPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A
U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963
O - 348-094



13092-F



Distr.
LIMITEE

ID/WG.408/3/Rev.1
14 février 1984

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion sous-régionale sur la
coopération industrielle intra-africaine
dans le cadre de la Décennie du développement
industriel de l'Afrique *

Addis-Abeba (Ethiopie), 22-26 novembre 1983

PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE
POUR LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'EST**

préparé par
les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI

* Organisée conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI en coopération avec la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) et la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique australe et de l'est (ZEP).

** Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

Paragaphes

INTRODUCTION

- I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET LA DECENNIE
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE.....
- II. INDUSTRIALISATION DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE
AUSTRALE ET DE L'EST.....
- III. SOUS-SECTEURS INDUS'RIELS ET DOMAINES STRATEGIQUES
PRINCIPAUX DANS LA SOUS-REGION.....
- IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTPIELLE.....
- V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE
PROMOTION INDUSTRIELLE.....

ANNEXE : Critères pour la sélection des projets industriels moteurs,
multinationaux et sous-régionaux.

INTRODUCTION

1. Le présent document qui a été préparé dans le cadre de la réunion ad hoc du Groupe d'experts de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI sur la coopération industrielle intra-africaine comprend cinq chapitres. Il est destiné à initier un processus continu de discussions entre les gouvernements de la sous-région de l'Afrique australe et de l'Est sur les projets et domaines prioritaires pour la coopération multinationale. Les pays de cette sous-région sont les suivants: Angola, Botswana, Burundi, Comores, Djibouti, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe. Certains pays situés hors de cette sous-région, comme le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, y ont été inclus parce qu'ils ont des relations étroites avec elles et bien qu'aucun projet les concernant n'ait été compris dans ce programme initial de promotion industrielle. Le premier chapitre résume la situation économique en Afrique et définit les objectifs de la Décennie de développement industriel de l'Afrique. Le deuxième chapitre décrit la situation industrielle dans la sous-région tout en indiquant la nécessité de réorienter les politiques et les stratégies d'industrialisation de même que les arrangements institutionnels pour la coopération économique dans la sous-région.

2. En partant d'une définition des industries motrices, le troisième chapitre identifie les sous-secteurs industriels stratégiques dans la sous-région et décrit les domaines et les services qui soutiennent le développement industriel. Le quatrième chapitre présente le programme intégré de promotion industrielle pour la sous-région. Il présente une série de projets moteurs dans les sous-secteurs prioritaires et donne les détails des projets d'appui complétant le processus d'intégration. Les profils des projets sont utilisés pour fournir des données relatives aux matières premières, à l'infrastructure, aux marchés, à la demande et aux besoins en investissements. Le cinquième chapitre propose un plan pour la mise en oeuvre du programme intégré. Il est prévu que la réunion fera des recommandations concernant et le programme intégré et le plan de son exécution.

I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

La situation économique actuelle

3. Tel qu'il est souligné dans le Préambule du Plan d'action de Lagos, l'Afrique a été incapable de parvenir à un taux de croissance sensible ou à un indice satisfaisant de bien-être général au cours des vingt dernières années. Quel que soit l'indicateur socio-économique utilisé, qu'il soit le revenu par tête d'habitant, la part des activités primaires dans la production totale, les taux de scolarisation, l'accès à l'eau potable, la mortalité ou la santé, la plupart des pays africains peuvent être considérés comme en retard par rapport aux autres pays en développement. Le nombre des pays africains classés comme "les moins avancés" par les Nations Unies a récemment augmenté jusqu'à 26 sur un total mondial de 36, alors que 20 sur 33 pays classés par la Banque mondiale comme des pays en développement à "faible revenu" sont en Afrique. La part de la production de produits manufacturés dans le PIB de la région est encore sensiblement plus faible que la moyenne comparable pour tous les autres pays en développement, alors que le rendement agricole a beaucoup baissé par rapport à la décennie précédente ou au rendement dans d'autres régions en développement.

Etant donné le lien étroit entre l'agriculture et l'industrie, le faible rendement dans le secteur agricole a eu un effet néfaste sur celui des produits manufacturés.

4. Ces difficultés économiques sont aggravées par les déficits persistants de la balance des paiements que connaissent la plupart des pays de la région: la dette extérieure de la région a été multipliée par cinq au cours de la dernière décennie alors que les réserves extérieures sont tombées à des niveaux inquiétants. L'expansion de la production de produits manufacturés dans la sous-région est également entravée par la stagnation des marchés intérieurs, l'insuffisance d'approvisionnement en matières premières pour les industries clefs, l'absence de main-d'oeuvre industrielle qualifiée et expérimentée et la pénurie de matériels importés, de pièces détachées et de machines. La situation est encore aggravée par des difficultés moyennes provenant des problèmes d'énergie que connaît la région malgré un potentiel énergétique important. L'insuffisance des moyens de transport et de communication de la reconnues comme étant les principaux obstacles au développement socio-économique de la région. ^{1/}

5. La nature généralement stagnante des économies nationales a inévitablement eu un effet néfaste sur l'investissement industriel et partant sur l'expansion future. Le fait que l'économie africaine typique est encore au premier stade de développement signifie que certaines caractéristiques "structurelles" jouent et conditionnent l'environnement dans lequel fonctionne l'industrie. Vu sous un angle positif, le fait que ces économies démarrent à partir d'une petite base industrielle offre un cadre potentiel pour l'industrialisation, de même que la présence de ressources naturelles dans beaucoup de pays africains. Vu sous un angle négatif, toutefois, la faiblesse de la population et du revenu de la plupart des pays africains signifie que les marchés intérieurs existants pour les biens de consommation sont limités et trop petits pour permettre de parvenir à des économies d'échelle maximum dans beaucoup de branches d'industrie.

6. Les effets des promesses non tenues de stratégies globales de développement étant plus durement sentis que dans d'autres continents du monde, l'Afrique se dirige vers la restructuration de la base économique du continent. Malgré la structure changeante de la propriété industrielle, l'objectif principal du développement économique dans la plupart des pays africains depuis l'indépendance a été de parvenir à une amélioration soutenue du niveau de vie d'une proportion croissante de la population. Pour parvenir à cela, la composition de la production doit passer de la production primaire aux activités secondaires, à savoir industrialiser. A cette stratégie à long terme de l'industrialisation peuvent s'ajouter les objectifs à plus court terme d'une croissance accélérée de la production et la création d'offres d'emploi afin de réduire le chômage ou le sous-emploi et de contribuer à l'élimination de la pauvreté des masses.

Le Plan d'action de Lagos et la Décennie du développement industriel de l'Afrique

7. Au cours des dernières années, deux nouveaux concepts, l'autosuffisance et l'autonomie, ont été incorporés dans les stratégies de développement économique à long terme décrites

^{1/} Pour plus de détails, voir Commission économique pour l'Afrique, la CEA et le développement de l'Afrique 1983-2008 (Addis Abeba, avril 1983).

ci-dessus. Introduits dans la Déclaration d'engagement de Monrovia des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juillet 1979, ils ont été réaffirmés dans le Plan et l'Acte final de Lagos en avril 1980^{2/} et sont depuis devenus les éléments clefs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Dans le Plan d'action de Lagos, un rôle important est accordé à l'industrie reflétant l'engagement de la région à changer la structure économique de l'Afrique et à satisfaire les besoins fondamentaux de ses peuples par l'exploitation des ressources naturelles locales et la création d'une base pour le développement d'autres secteurs économiques.

8. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont également définis dans le Plan d'action de Lagos pour l'intégration industrielle aux niveaux sous-régional et régional. Une part minimum d'au moins 1,4% dans la production industrielle mondiale doit être réalisée avant l'année 1990 tandis que les pays africains feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à l'autosuffisance dans le domaine de l'alimentation, des matériaux de construction, de l'habillement et des secteurs de l'énergie. Par ailleurs, au cours de la première moitié de la Décennie, les pays de la région s'efforceront individuellement et collectivement de jeter les bases pour le développement par étapes des industries de base suivantes indispensables à la réalisation de l'autosuffisance: alimentation et agro-industries, industries mécaniques, industries métallurgiques, industries électriques et électroniques, industries chimiques, industries forestières et industrie énergétique. En outre, dans le Plan d'action de Lagos, le secteur industriel a été choisi comme l'un des secteurs prioritaires pour l'intégration sous-régionale et régionale au cours de la décennie actuelle.

9. Tirée également de la Déclaration de Monrovia et incorporée dans le Plan d'action de Lagos, la proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies est considérée comme un moyen d'accorder une plus grande attention de susciter un engagement politique plus grand et une assistance financière et technique aux niveaux national, régional et international pour l'industrialisation de l'Afrique. Elle a également suscité la préparation d'un programme pour la Décennie qui a été adopté par les Ministres africains de l'industrie à leur sixième conférence en novembre 1981^{3/}.

10. Le programme identifie les besoins clefs tant aux niveaux national que sous-régional. L'essentiel du programme se trouve dans le fait que la stimulation de la croissance économique de l'Afrique vient tout d'abord de l'intérieur. Il demande non seulement l'exploitation, la transformation et l'utilisation efficaces des ressources naturelles locales aux niveaux national et multinational, mais est également fondé sur une stratégie de développement intégré liant l'industrie à l'agriculture, à l'énergie, à l'infrastructure, au commerce et à d'autres secteurs.

2/ Organisation de l'Unité africaine, Plan d'action de Lagos pour le Développement économique de l'Afrique 1980-2000 (Genève 1981).

3/ CEA/OUA/ONU. Un Programme pour la Décennie du Développement industriel de l'Afrique, ID/287 (Nations Unies, New York, 1982).

11. Le programme demande de rejeter systématiquement la planification désordonnée et isolée qui prévalait et de ne plus se soucier outre mesure des problèmes de devises extérieures à la région. La nouvelle approche est fondée sur une action décisive en vue du développement intégré des ressources humaines, des mécanismes institutionnels et des capacités technologiques requises pour développer et utiliser efficacement les ressources naturelles et les matières premières de la région en agrandissant les marchés locaux, en élargissant la gamme des complémentarités et en renforçant les liens entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie.

12. Le programme met également l'accent sur l'importance des marchés nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la fourniture des facteurs de production comme les matières premières et les machines, les qualifications des techniciens, des cadres et des responsables de la planification des projets. Il trace les grandes lignes des phases préparatoires (1982-1984) et d'exécution (1985-1990) aux niveaux national, sous-régional, régional et global. Chaque pays est instamment invité à adopter une stratégie nationale fondée sur une série d'industries stratégiques "motrices" adaptées à ses ressources et à ses matières premières (en particulier l'énergie) complétée par des projets stratégiques d'appui. Bien que la clef du succès de la Décennie dépende, en dernière analyse, des mesures prises au niveau national, la coopération intra-africaine est indispensable à la réalisation du développement autosuffisant et auto-entretenu. Dans le programme pour la Décennie, l'accent a été mis sur la nécessité de :

- a) Préparer des politiques et des programmes sectoriels dans les branches industrielles stratégiques.
- b) Identifier les grands projets industriels d'intérêt pour les pays de la région ou de la sous-région.
- c) Renforcer ou créer des institutions dans la sous-région ou dans la région visant à promouvoir l'intégration industrielle.

13. Les pays africains devront ainsi renforcer ou mettre en place des arrangements institutionnels régionaux pour la préparation, la promotion, l'exécution et le suivi des projets industriels multinationaux. Ils devront également assurer la complémentarité des matières premières et des facteurs de production nécessaires au développement industriel et prendre des mesures pour faciliter le commerce intra-africain des matières premières et des produits finis industriels tout en introduisant des mécanismes convenables pour promouvoir et financer les projets industriels multinationaux. Soigneusement planifiée, cette stratégie de développement collectif autosuffisant et auto-entretenu doit mener à un système de production mutuellement renforcé dans la région en s'en tenant aux objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

II. INDUSTRIALISATION DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'EST

14. Les 18 pays de la sous-région comptaient au total une population de 133,5 millions en 1980 (soit 31,5% de la population entière des Etats membres de l'OUA) qui pourrait selon les précisions se chiffrer à environ 180 millions avant 1990 et 240 millions environ d'ici à la fin du siècle. Les revenus annuels par tête d'habitant de la même année sont passés de 130 dollars à 1 060 dollars, les revenus les plus élevés habitant étant ceux des pays insulaires qui comptent des populations qui ont moins d'un million d'habitants.

15. Les économies desdits pays sont essentiellement agricoles; il s'agit de la production du café, du sisal, de la viande, des peaux, du sucre et du bois; ces activités occupent quelque 80% de la main-d'oeuvre. Certains pays dépendent de l'exportation d'une culture commerciale principale tandis que d'autres ont un choix plus varié. Il existe également d'autres qui, quoique essentiellement agricoles, dépendent dans une large mesure de l'exportation des produits minéraux, comme le diamant, l'or et le cuivre, pour les recettes en devises. Malgré cette abondance de ressources agricoles et industrielles, peu de progrès ont été accomplis pour les traiter localement à l'échelle industrielle. Les pays dépendent des sources extérieures pour obtenir la plupart des intrants tels que biens d'équipement, produits intermédiaires, technologie, finance et services. Soit toute, la vulnérabilité économique de la sous-région découle non seulement de sa dépendance à l'exportation d'un nombre limité de produits de base dont les prix sont fixés à l'étranger mais aussi de l'importation d'intrants industriels qui reviennent de plus en plus cher.

Structure industrielle

16. D'une manière générale, la principale innovation dans l'industrialisation ne s'est limitée qu'à la production de biens de consommation pour faire face à la demande satisfaite auparavant par les produits importés (importation de produits de substitution), bien que quelques industries destinées à l'exportation aient été créées. Le secteur industriel reste toujours peu développé et fondé en grande partie sur l'agriculture. Bien qu'ayant été considéré une fois comme principal instrument de changement et d'indépendance économiques, ce secteur n'a pas été en mesure d'évoluer de façon adéquate et reste de ce fait inchangé dans sa structure et dominé par la fabrication de biens de consommation simples. Essentiellement fondée sur de petites unités de production, destinées pour la plupart à l'importation avec des liens peu développés sur le plan local, la production industrielle a été adaptée aux demandes d'un secteur de la population urbaine relativement peu important : elle n'a pas réussi à intégrer effectivement le secteur agricole et aucun lien réel n'a été établi non plus avec les autres secteurs. En outre, les petites unités de production sont isolées et elles ont très peu d'influence sur le développement, car elles n'ont pas de relations avec les autres grands secteurs de l'économie.

17. Etant donné que l'industrie manufacturière de la sous-région est étroitement liée à l'agriculture et à l'extraction minière qui dépendent des approvisionnements étrangers, le faible rendement des secteurs agricoles et miniers et les difficultés de la balance des

paiements qui se posent à la plupart des pays de la sous-région contribuent à baisser la production industrielle. La croissance de l'industrie manufacturière de la sous-région a chuté de 1,5% en 1981 par rapport à 2,2% en 1980, tandis que le taux de croissance pour l'Afrique tout entière est tombé de 4% en 1981 par rapport à 5,9% en 1980. Outre le faible rendement agricole et l'échec du développement des ressources minières, les autres contraintes exercées sur l'industrie de la sous-région sont les suivantes:

- a) Manque d'apport crucial en matières premières pour les industries nationales qui opèrent au sein d'un marché local restreint;
- b) Manque de devises limitant l'accès aux intrants de l'étranger tels que pièces de rechange, matières premières, produits intermédiaires, technologie, savoir-faire et services;
- c) Manque de main-d'oeuvre capable d'exécuter entièrement des phases de projets, y compris la planification, l'exécution et le fonctionnement des projets, ou de négocier l'obtention de technologies et de fonds;
- d) Manque de ressources financières locales et investissements étrangers limités dans l'industries;
- e) Manque d'infrastructure y compris l'énergie;
- f) Difficulté d'appliquer des mesures opérationnelles pour appuyer la volonté politique de mettre les ressources en commun et de créer des industries de base aux niveaux national et sous-régional.

18. L'industrie manufacturière de la sous-région ne représente qu'une infime partie de la production totale : la part totale de la fabrication dans le PIB de la sous-région était de 10% environ en 1980, sans aucune tendance nette à l'augmentation. Toutefois, la répartition des industries à travers la sous-région varie largement:

<u>Moins de 5% de PIB</u>	<u>De 5 à 10% de PIB</u>	<u>De 10 à 15% de PIB</u>	<u>Plus de 15% de PIB</u>
Angola (2,6)	Botswana (5,6)	Burundi (10,9)	Malawi (15,2)
Lesotho (4,7)	Comores (5,4)	Kenya (13,3)	Swaziland (24,3)
Ouganda (4,2)	Djinouti (8,8)	Madagascar (10,1)	Zambie (15,8)
Zaïre (2,5)	Mozambique (8,8)	Rwanda (12,7)	Zimbabwe (26,5)
	République Unie de Tanzanie (9,0)		
	Seycheilles (6,6)		
	Somalie (8,8)		

19. La part d'industries légères dans la production manufacturière varie entre 56% au Zimbabwe et 100% au Swaziland, tandis que la part d'industries à base d'agriculture et d'industries destinées aux produits de consommation varie selon le niveau d'industrialisation. Dans le cas du Zimbabwe, par exemple, le haut niveau d'industrialisation est dû au rôle prédominant joué par les industries chimiques, pétrolières et métallurgiques qui représentaient les 40% environ de la production manufacturière brute en 1970-1979.

20. La dépendance presque inévitable vis-à-vis des intrants extérieurs communs aux pays, au stage initial de leur industrialisation entraîne de graves conséquences pour les pays de la sous-région. En Tanzanie, par exemple, l'incapacité à créer des recettes d'exportation supplémentaires pour pouvoir payer des intrants industriels, est l'une des principales raisons de la sous-utilisation des capacités industrielles existantes et des baisses de production. Un tel phénomène a été prouvé par la baisse sensible dans l'industrie manufacturière dudit pays, en termes de valeur ajoutée, une chute de 28,2% en 1980-1981 et 16,3% en 1979-1980.

21. Les exportations des produits manufacturés en provenance de la sous-région, à l'exception des produits pétroliers, sont très limitées et destinées essentiellement aux marchés traditionnels en dehors de l'Afrique où ils affrontent une concurrence féroce avec les exportations d'Asie et d'Amérique latine. Récemment, certains pays de la sous-région ont mis l'accent sur l'exportation des produits manufacturés à l'instar de l'Ile Maurice avec sa zone de traitement des produits destinés à l'exportation. Toutefois, de sérieuses difficultés ont surgi à la suite des barrières douanières érigées par les pays industrialisés contre les importations de produits manufacturés des pays en développement.

Industrialisation, stratégies et politiques dans la sous-région

22. Au fil des années, les politiques d'industrialisation dans la sous-région se limitaient à la promotion, à l'importation des produits de substitution et à la fabrication de biens de consommation légers pour lesquels des matières premières devaient être souvent importées. La création de ces industries n'a pas réussi à soutenir le développement du secteur agricole, pas plus qu'il n'a créé de liens efficaces entre les différents secteurs de l'économie. Elle a conduit plutôt à une économie nationale plus fragile et fortement sujette aux fluctuations des prix des matières premières et/ou des produits finis étrangers.

23. Ces politiques n'ont contribué qu'à prolonger la dépendance de la sous-région vis-à-vis des sources extérieures, tandis que la création des industries de l'importation des produits de substitution à forte intensité de capital (avec un coût unitaire élevé d'investissement et sans aucune relation avec les facteurs de production de la sous-région) a déséquilibré les structures des prix. Dans bien des cas, les coûts de production locaux sont plus élevés en termes de devises que le coût d'importation des produits finis. En outre, la situation économique de la sous-région s'est détériorée à la suite de la fuite des capitaux de la sous-région vers les pays développés pour importer en retour des produits et la technologie, le rapatriement des dividendes et les frais de consultation.

Coopération industrielle au niveau sous-régional

24. La situation économique actuelle requiert une transformation fondamentale des structures et le rejet de l'approche traditionnelle de la planification adoptée dans le passé, qui était dominé par les stratégies de l'importation des produits de substitution. La coopération industrielle au niveau sous-régional permettrait de vaincre ces contraintes économiques exercées sur l'industrialisation qui proviennent des marchés et des ressources financières

limités et du fait que des pays donnés ne peuvent pas disposer de tous les moyens technologiques et de la main-d'oeuvre nécessaire pour créer certaines industries. Compte tenu du fait que la plupart des pays de la sous-région ne disposent ni de tous les interants en matière Première nécessaires à la création de certaines industries. ni des marchés pour absorber la production escomptée, la coopération industrielle permettra à ces pays d'exporter leurs ressources en vue d'en tirer le maximum de profit possible.

25. De même, la coopération industrielle assurera également aux producteurs en matières premières de la sous-région un accès protégé au marché sous-régional plus grand, pour permettre ainsi l'utilisation optimale des ressources agricoles, minières, naturelles et autres, ainsi que des capacités industrielles en place dans les pays pris individuellement, conduira également à l'intégration économique sous-régionale et à l'exécution d'une mesure croissante du développement autosuffisant et de l'auto-entretien, point clef du programme de la décennie.

26. Les mesures à prendre par chaque pays, depuis l'identification de projets moteurs au niveau national et sous-régional, jusqu'à l'évaluation détaillée des besoins en matière de finance, sont définies en détail dans le programme de la décennie.^{4/}

Arrangements institutionnels dans la sous-région

27. Parmi les mécanismes de coopération industrielle multilatérale et bilatérale de la sous-région, les deux organes de coopération économique multilatérale, sont la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et la Zone d'Echange préférentiel pour les Etats de l'Afrique australe et de l'est (ZEP).

Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe^{5/}

28. Créée en juillet 1981 avec des objectifs principaux de réduire la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud et d'accélérer le développement économique, la SADCC a établi une unité de coordination industrielle pour accélérer le processus de coopération industrielle et l'intégration au sein des Etats membres de la SADCC. Dans un plan régional de coopération industrielle finalisé au cours d'une réunion du sous-comité de l'industrie de la SADCC, tenue à Dar es Salaam en septembre 1981, le thème principal a porté sur la nécessité pour les industries en développement de satisfaire les besoins fondamentaux de la population dans les domaines de l'alimentation, de l'habillement, du logement, de la santé, de l'approvisionnement en eau et électricité, des transports et de l'éducation, tandis que le développement des industries de base telles que les engrais, les produits pharmaceutiques, les insecticides, le fer et l'acier, les biens d'équipement et les industries mécaniques en font également partie. Basés sur les priorités identifiées, 55 projets ont été définis pour être mis en oeuvre et 33 projets ont été sélectionnés pour être étudiés ultérieurement.

4/ Ibid., chapitre III, pages 165-190

5/ Les Etats membres sont: l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie, la Zambie et le Zimbabwe.

La Zone d'échanges préférentiels pour les Etats d'Afrique australe et de l'est ^{6/}

29. Créée en 1982 comme étape première de la création d'un marché commun et éventuellement d'une communauté économique, la ZEP a pour objectif de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines d'activités économiques. Quant à l'industrie, le traité prévoit la promotion de l'autosuffisance collective, du développement industriel complémentaire, de l'expansion du commerce des produits industriels et la fourniture des moyens de formation connexes. Dans une annexe au traité, des domaines de priorité pour la coopération industrielle sont identifiés, la création d'entreprises industrielles multinationales, préconisée et les mécanismes pour la promotion du développement industriel décrits. L'attention est également attirée sur la nécessité de la formation de la main-d'oeuvre industrielle, la gestion et les services de consultation et la nécessité d'adopter une méthode commune pour la recherche et le développement industriel et l'échange d'informations dans le domaine de l'industrie.

30. La création de la SADCC et la signature du Traité de la ZEP, dont les objectifs s'inscrivent entièrement dans le cadre de ceux du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos ne se traduisent pas uniquement par l'engagement politique qu'ont pris tous les Etats membres, mais ont également jeté les bases du développement intégré de la sous-région.

III. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS ET DOMAINES STRATEGIQUES

PRINCIPAUX DANS LA SOUS-REGION

Industries motrices

31. La notion d'une industrie motrice est fondamentale pour le programme de la Décennie. Elle est utilisée pour décrire les industries qui contribuent aussi bien à la réalisation de l'autosuffisance dans les secteurs prioritaires et la satisfaction des besoins fondamentaux qu'à la création d'une base industrielle autosuffisante et auto-entretenu.

32. Une distinction est faite entre les industries à base de ressources locales et les industries mécaniques. Les premières sont définies comme étant celles utilisant les ressources locales disponibles qui constituent un noyau qui fournit les facteurs de base à l'industrie et aux autres secteurs prioritaires et/ou qui produit les denrées et services pour faire face aux besoins fondamentaux. Les dernières sont définies comme étant l'ensemble minimum d'industries mécaniques qui permettent à un pays ou groupes de pays de subvenir à leurs plus grands besoins fondamentaux en matière d'industries mécaniques, et d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour l'entretien aussi bien du secteur industriel que d'autres secteurs prioritaires (agriculture, transport et communications et énergie), en termes d'équipements, de pièces de rechange.

^{6/} Outre les neuf Etats membres de la SADCC, les pays suivants sont parties contractantes: Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Somalie et Ouganda.

33. Les industries à base de ressources locales dépendent essentiellement de l'exploitation et de l'intégration verticale complète des ressources naturelles de la sous-région, y compris les ressources énergétiques. Une fois créées, elles ont des effets d'entraînement en amont et en aval importants non pas seulement en ce qui concerne d'autres industries, mais également d'autres secteurs de l'économie. Les industries mécaniques motrices fournissent des facteurs de production aux industries à base de ressources locales et à toutes les activités de l'économie. Alors que leur développement dépend essentiellement de leur propre capacité de reproduction, il dépend également, en définitive, des produits des industries métallurgiques et chimiques (à base de ressources locales) pour la production d'outils et de biens d'équipement. Certaines industries mécaniques motrices nécessitent une production de masse de pièces de rechange. Cece excède habituellement le cadre des possibilités et des marchés d'un seul pays, et les industries de ce genre sont bien indiquées pour des arrangements de sous-traitance et partent pour la coopération multinationale.

Identification de sous-secteurs industriels stratégiques
et des domaines de projets

34. Une économie saine et équilibrée qui satisfasse les besoins nationaux en développement, dans le contexte de l'autosuffisance et de l'autonomie dans la sous-région, nécessite une structure industrielle garantissant (i) l'exploitation, la transformation, l'utilisation et, d'une manière générale, la valorisation des ressources naturelles; (ii) l'établissement de liens entre les différents sous-secteurs industriels, surtout ceux qui produisent des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des biens de consommation; et (iii) un lien entre la capacité de production industrielle nationale et les autres secteurs prioritaires. Une structure industrielle de ce genre à l'échelon sous-régional implique la création d'industries motrices, dont le coût et la capacité de production pourraient dépasser les capacités financières et d'absorption de la sous-région. Dans la sous-région de l'Afrique australe et de l'est, les domaines d'industries métallurgique, mécanique, chimique, d'agro-industrie et de matériaux de construction ont été identifiés comme étant des sous-secteurs stratégiques, par le Conseil des Ministres de la Zone d'Echange préférentiel, à leur deuxième réunion à Lusaka, en décembre 1982, dans le programme industriel de la SADCC (Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe) et aux réunions successives du Conseil des Ministres du MULPOC (Centres multinationaux de Programmation et d'Exécution des Projets) basé à Lusaka. Ces sous-secteurs stratégiques ont été sélectionnés en tenant compte de leur contribution potentielle à l'accroissement de la productivité dans les domaines auxquels la priorité a été accordée dans le Plan d'action de Lagos. ^{7/}

Agro-industries et industries connexes

35. Le développement des agro-industries et industries connexes est crucial pour la réalisation de l'autosuffisance dans le domaine de la production alimentaire, une priorité parmi les priorités dans le Plan d'action de Lagos. Leur développement aiderait beaucoup à réduire les pertes après récoltes, à accroître la disponibilité en denrées alimentaires et à contribuer à la sécurité alimentaire dans la sous-région. Le développement de ce sous-

^{7/} Pour des détails supplémentaires sur les sous-secteurs et domaines importants, voir CEA/OUA/ONUDI, Un Programme pour la Décennie du Développement industriel de l'Afrique ID/287 (Nations Unies, 1982), chapitre II, pages 71-164.

secteur aiderait également à réduire les importations, à accroître la "valeur ajoutée" des matières premières, à augmenter les recettes d'exportation, à élever les niveaux d'emplois, et à améliorer les revenus. Il permettrait également d'accroître les possibilités d'investissement dans l'agriculture (exploitation agricole et élevage) et les industries de transformation connexes, de même qu'à stimuler le développement des sous-secteurs apparentés tels que l'industrie mécanique et l'énergie.

Industrie métallurgique

36. L'industrie métallurgique produit un effet d'entraînement en amont sur les industries de transformation des matières premières (extraction, énergie, eau) et en aval sur les sous-secteurs du travail des métaux et d'industries mécaniques, et est fondamental pour le processus d'industrialisation. La fabrication des biens de consommation et d'équipement métallique dans la sous-région nécessite la croissance accélérée d'industries intermédiaires qui fournissent de tels facteurs comme le fer et l'acier, l'aluminium et autres produits métallurgiques qui, à leur tour, dépendent de l'exploitation des vastes ressources minérales de la sous-région, en particulier le minerai de fer, le charbon et le cuivre. A l'heure actuelle, le plupart de ces minéraux sont exportés vers les pays industrialisés comme matières premières ou produits semi-finis. Le développement des industries métallurgiques dans la sous-région permettrait la création d'industries verticalement intégrées, de l'industrie d'extraction à l'industrie de fabrication, en passant par l'industrie de raffinage.

Industries mécaniques

37. Le développement intégré des industries mécaniques dans la sous-région, telles que la ferronnerie, les branches mécaniques, électriques et électroniques, assurera la fabrication d'équipements de base et des machines-outils, de même que les biens intermédiaires et biens d'équipement devant être utilisés dans la production alimentaire et dans des sous-secteurs prioritaires tels que l'agro-industrie, les industries de matériaux de construction et les industries métallurgiques. Les industries mécaniques, "par l'intermédiaires d'installations telles que les fonderies, les forges et les ateliers de traitement thermique, les ateliers d'outillage, les ateliers de transformation des métaux, les ateliers de construction de machines et les ateliers de métallisation", assurent la fourniture des pièces de rechange et accessoires à tous les secteurs de l'économie et fournissent les services de réparation et d'entretien aux autres secteurs de l'économie. La création d'industries mécaniques dans la sous-région permettrait l'utilisation accrue des ressources naturelles (métaux de base provenant des minerais), l'accélération de la formation de capital, et la production des pièces de rechange, de machines et d'équipements indispensables qui sont actuellement importés. A travers cette forme de substitution efficace de l'importation, on pourrait épargner les devises qui seront consacrées à d'autres activités économiques, en même temps que le développement du sous-secteur renforcerait également la science et la technique, y compris les activités de recherche et de développement.

Industrie chimique

38. Les industries chimiques fournissent les produits directement liés à la satisfaction des besoins fondamentaux qui sont essentiellement la nourriture et la santé. Comme indiqué plus haut, la chute de la production agricole et l'accroissement de la population dans la sous-région a provoqué l'augmentation de la part des ressources qui doivent être consacrées aux importations alimentaires (en particulier les céréales), réduisant ainsi la part des devises disponibles pour l'importation des facteurs industriels nécessaires pour assurer la pleine utilisation des capacités des installations industrielles en place. La production dans la sous-région de produits chimiques indispensables, tels que les engrais, les insecticides, les produits pharmaceutiques et pétrochimiques à base de ressources locales (gaz naturel, charbon, phosphate, potasse, énergie électrique, etc.) stimulerait le développement de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs dont la viabilité ne pourrait être garantie en utilisant les facteurs chimiques importés. A cet effet, on doit noter que plus le stade de développement économique est avancé, plus crucial est le rôle des industries chimiques et plus élevé est le niveau des liens avec d'autres sous-secteurs et secteurs clefs.

Industrie de matériaux de construction

39. La promotion de l'industrie des matériaux de construction dans la sous-région contribuerait à la satisfaction de l'un des besoins fondamentaux de la population, à savoir le logement. Il contribuerait également à l'exploitation des ressources naturelles locales et établirait une base solide pour une industrialisation autosoutenue dans la sous-région. Outre le fait de satisfaire les besoins des autres secteurs et sous-secteurs, l'industrie des matériaux de construction fournit également les intrants à l'industrie du bâtiment qui, pour sa part, ne se limite pas à la construction de maisons, mais contribue à la création des principaux travaux d'infrastructure, tels que les barrages, les projets d'irrigation, les aéroports et les ports. L'industrie du bâtiment ouvre littéralement la voie à la création de conditions propices au développement économique. Elle réalise ce développement socio-économique non seulement en fournissant des moyens matériels, mais également en créant de plus grandes facilités, entraînant ainsi un pouvoir d'achat supplémentaire et élargissant le marché sous-régional pour les produits et services d'autres sous-secteurs et secteurs de l'économie.

Domaines et services pour appuyer le développement industriel

Agriculture

40. Bien que l'agriculture demeure toujours la source principale d'emploi, d'alimentation, de matières premières industrielles et de devises pour la majorité des pays de la sous-région, sa baisse récente a dû être compensée par d'importantes importations de denrées alimentaires qui ont contribué à accroître la sortie des réserves en devises déjà limitées. Le rendement fluctuant dans le secteur agricole est dû aux aléas du climat, en particulier la sécheresse, les invasions de criquets, les méthodes culturales rudimentaires et les problèmes liés à l'accès et la distribution des intrants agricoles. D'autres difficultés dans la sous-région sont la perte de bétail et la désertification qui gagne du terrain, aboutissant au fait alarmant, à savoir que la sous-région est incapable de se nourrir. Les importations totales

de céréales en 1980 avoisinent les 3,4 millions de tonnes, coûtant 830 millions de dollars, dont 15% à la Zambie, suivie de l'Ethiopie, du Kenya, du Mozambique et de la Tanzanie. Cette croissance alarmante de l'importation des céréales vers la sous-région est contraire à la notion d'autosuffisance contenue dans le Plan d'action de Lagos.

41. En outre, le fait de négliger l'agriculture a conduit à la pénurie des devises et à la réduction d'un surplus d'investissement, si bien que beaucoup d'industries connaissent présentement des difficultés pour obtenir les pièces détachées importées, ou pour trouver les sources de financements suffisants pour leurs investissements. On doit remédier à cette situation afin de changer les rapports négatifs actuels entre l'industrie et l'agriculture, en rapports positifs, pour que l'industrie et l'agriculture croissent en harmonie.

Energie

42. La plupart des pays de la sous-région dépendent du pétrole pour subvenir à leurs besoins énergétiques en particulier dans les secteurs des transports et de l'industrie. Certains, en particulier ceux qui font partie de la SADCC, disposent d'autres importantes sources d'énergie, en particulier l'énergie hydro-électrique (bien que celle-ci soit toujours sous-exploitée), de même que de sources d'énergie renouvelable, dont l'exploitation nécessite d'importants investissements qui dépassent les disponibilités des pays pris individuellement. Etant donné cette situation, on prévoit que la sous-région continuera de dépendre du pétrole en tant que source principale d'énergie et ceci nécessite d'intensification de la coopération dans le développement et dans l'utilisation des ressources énergétiques de la sous-région.

Ressources en eau

43. Certains pays de la sous-région connaissent de grandes périodes de sécheresse qui n'étaient propres qu'à la zone sahélienne, et dont les effets sont ressentis non seulement en Ethiopie et en Somalie, mais aussi au Botswana, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe. Le résultat économique et social est désastreux, y compris une baisse de la production agricole, un exode massif des populations rurales vers les zones urbaines déjà surpeuplées, malgré l'abondance d'eau que l'on retrouve sous différentes formes comme le lac Victoria, le lac Nyassa, le lac Tana, le lac Tanzanyika, les nombreux fleuves et deux océans. Si elles étaient bien exploitées, ces ressources en eau pourraient fournir des zones appropriées au développement de complexes industriels de même qu'à des systèmes d'irrigations.

Commerce

44. Les échanges entre les pays de la sous-région ne représentent que 7% de tout le commerce de cette sous-région. Les causes de ce faible volume des échanges sont notamment les suivantes:

- i) Pénurie de devises convertibles;
- ii) Insuffisance des moyens de communication;
- iii) Rareté et/ou insuffisance dans la sous-région des informations disponibles sur les marchés et les produits manufacturiers;
- iv) Existence d'obstacles tarifaires et non tarifaires pour protéger les marchés locaux; et
- v) Absence d'institutions telles que chambres de commerce et foires internationales pour encourager les échanges.

Toutefois, ces obstacles ne sont pas insurmontables et les groupements économiques tels que la SADCC et la ZEP peuvent renforcer l'interdépendance économique des pays de la sous-région.

Transports et communications

45. Les transports et les communications devront être sensiblement améliorés pour appuyer comme il convient le programme de promotion industrielle de la sous-région. Le réseau ferroviaire est le moyen le plus efficace et le moins coûteux d'assurer les transports dans la sous-région car il est relativement bien développé (surtout dans la partie méridionale de la sous-région), mais il soulève des difficultés liées à son exploitation et à son étendue. Ces difficultés sont dues à la dégradation des voies, à la pénurie de personnel, au manque de locomotives et de matériel roulant, à l'absence de raccordements entre lignes principales, à l'inefficacité et au sabotage. Le réseau routier est peu étendu et généralement en mauvais état. Les transports aériens, bien qu'ils aient été largement améliorés, sont encore insuffisants. En ce qui concerne les télécommunications, la majorité des pays de la sous-région ne sont pas interconnectés et la majeure partie du trafic en provenance ou à destination de la sous-région doit être acheminée en passant par l'Europe et quelques pays étrangers à la sous-région.

46. Les transports et communications doivent être améliorés tout en réduisant leur dépendance à l'égard des pays situés hors de la sous-région. Le coût élevé des installations portuaires rend indispensables la construction et l'utilisation en commun des ports maritimes les mieux placés, et des initiatives sous-régionales comparables sont nécessaires pour améliorer le réseau routier et les transports aériens, ainsi que le réseau ferroviaire et son matériel roulant. La création d'un système de communication par micro-ondes s'impose également dans la sous-région. Toutes ces améliorations font partie des actions prioritaires qui figurent dans le programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique.

Ressources humaines

47. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle à l'instar de celle du programme de la Décennie, dépend du développement des ressources humaines aux différents niveaux du processus d'industrialisation, allant des organes de décision et des entrepreneurs industriels, à la main-d'oeuvre spécialisée, en passant par les technologues et les techniciens. La sous-région dispose de ressources humaines suffisantes, cependant il manque leur formation et leur spécialisation. Les programmes universitaires ne correspondent pas aux besoins industriels, comme il en est de même des possibilités de formation professionnelle, ce qui fait qu'il n'existe qu'un nombre infinitésimal de programmes qui correspondent aux besoins des secteurs prioritaires, des domaines d'appui et des services. Ceci ne fait simplement que perpétuer la dépendance vis-à-vis des techniciens expatriés.

48. Bien que les infrastructures pour l'éducation nécessitent une extension, des améliorations plus immédiates peuvent être obtenues en rationalisant les programmes actuels et en renforçant leurs liens avec l'industrie. De nouvelles formes d'éducation intéressant la population rurale et les femmes, de nouveaux procédés d'enseignement/apprentissage, et surtout la reconnaissance de la science et de la technique comme les composants fondamentaux dans l'industrialisation autosuffisante et auto-entretenu, tout cela est indispensable pour le développement effectif des ressources humaines.

49. Un problème qui affecte gravement les pays de la partie australe de la sous-région est la migration de la main-d'oeuvre vers l'Afrique du Sud. D'innombrables ouvriers spécialisés et non spécialisés constituent ainsi une perte pour la sous-région et les effets à long terme de cet exode sur les économies de ces pays sont graves. La main-d'oeuvre, l'intelligence et la créativité humaine constituent les principales forces de production dans toute économie.

Mobilisation des ressources financières

50. L'exécution des projets retenus pour le programme sous-régional exigera de gros investissements - facteur déterminant de la totalité du processus de production, du transfert et du choix des techniques, de la sélection des produits, de la nature des sociétés et, surtout, des possibilités de négocier avec le monde extérieur. Dans la plupart des pays de la sous-région, ce problème est aggravé par l'état souvent précaire de la balance des paiements, des finances, publiques et des budgets, ainsi que par la faiblesse des transactions, particulièrement dans le secteur agricole. Il serait donc opportun que les gouvernements et les institutions financières de la sous-région mobilisent leurs ressources financières tout à l'intérieur qu'à l'extérieur, et améliorent leur utilisation en adoptant diverses mesures portant notamment sur la politique fiscale et divers autres moyens pour stimuler l'épargne et les investissements. Ces mesures devraient être complétées à l'échelon national ou sous-régional par des arrangements institutionnels permettant de créer ou de renforcer des banques de développement industriel.

Technologie

51. La création des industries motrices figurant dans le programme exigera un apport important de techniques. En conséquence, trois grandes questions devront être prises en considération. Premièrement, subordonner le développement industriel de la sous-région à l'apport des techniques ne peut réussir que si les gouvernements adoptent des mesures appropriées : dans ces conditions, la politique et la planification en matière de techniques deviennent des éléments importants. Deuxièmement, chaque pays doit développer ces capacités d'assimilation avant de sélectionner, d'acquiescer, d'adapter, d'absorber ou de mettre au point de nouvelles techniques industrielles. Cette adaptation suppose, entre autres choses, la création d'institutions techniques et la formation technique et industrielle de la main-d'oeuvre. Troisièmement, le choix des techniques appropriées a une importance capitale parce que toute erreur entraînerait sans nécessité de grosses dépenses et donnerait un tout autre caractère au développement.

52. Il convient de noter que la plupart des pays de la sous-région n'ont pas le personnel voulu, tant en quantité qu'en qualité, pour évaluer, acquérir, adapter, diffuser et absorber des techniques étrangères, entreprise extrêmement complexe et délicate. Seuls quelques rares pays ont pris des mesures pour mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires à la promotion du développement et à l'amélioration de techniques locales, ou à l'acquisition et aux règles applicables aux techniques étrangères. Dans beaucoup de pays, les organismes officiels et les entreprises privées ont été mal conseillés ou livrés à eux-mêmes quand il a fallu décider s'il était ou non nécessaire d'investir dans les techniques. C'est pourquoi ils ont acquis des installations ou des produits défectueux qui avaient été remis à neuf ou vendus à un prix excessif, des techniques inadaptées à leurs possibilités en main-d'oeuvre, en capital ou en ressources, ou des procédés inadaptés aux matières premières ou à l'environnement locales. Des mesures devraient être prises pour remédier à ces imperfections, et notamment les suivantes : i) politiques inadéquates en matière d'achats et de marchés; ii) manque d'information sur les sources et les prix des grands facteurs de production et des techniques; et iii) méthodes incohérentes pour la négociation et la conclusion des marchés. En conséquence, il convient d'insister particulièrement sur la maîtrise de l'évaluation, de la sélection et du transfert des techniques, ainsi que sur leur acquisition en suivant des politiques et de méthodes appropriées.

Infrastructure institutionnelle dans l'industrie

53. La bonne exécution du programme sous-régional exigera dans l'industrie la mise en place d'une infrastructure institutionnelle efficace qui, pour le moment, fait défaut dans la plupart des pays. Certaines institutions existent à l'échelon national, mais elles suffisent rarement à s'acquitter de toutes les fonctions qu'exige un grand progrès. Ces fonctions sont décrites dans la section du programme consacré aux projets multinationaux de soutien (voir paragraphe 85), et une distinction peut être faite entre: i) les institutions chargées plus particulièrement de l'organisation des approvisionnements en matières premières, y compris l'énergie, de la fourniture des facteurs de production et de la commercialisation; et ii) les institutions fournissant des services d'appoint, tels que l'information, la banque et l'assurance, l'essai des matières et de des produits, ainsi que l'élaboration de projets.

IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

54. Le programme initial intégré de la promotion industrielle présenté dans ce chapitre provient de deux sources : les projets nationaux demandant une coopération multinationale soumis par les pays de la sous-région à l'ONUDI et à la CEA et les programmes industriels élaborés dans le cadre de la ZEP, de la Conférence de Coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), du MULPOC basé à Lusaka ou des services de promotion des investissements de l'ONUDI. Après un examen minutieux et détaillé de ces projets à la réunion sous-régionale tenue en novembre 1983 à Addis Abeba, les propositions de projets et les idées de projets, 18 projets stratégiques moteurs et neuf projets d'appui ont été sélectionnés pour constituer le programme initial. Les projets ont été sélectionnés sur la base de critères contenus dans l'Annexe 1 : tous sont totalement conformes aux priorités de la sous-région, du Plan d'action de Lagos et du programme de la Décennie.

55. Il conviendrait de souligner à ce stade que le but du programme n'est pas de présenter des projets moteurs pour chaque pays dans la sous-région mais de présenter un programme intégré qui contribue à promouvoir le développement collectif, autosuffisant et auto-entretenu, grâce à des efforts conjoints. Il est prévu que chaque pays tirera profit des projets moteurs dont l'impact variera en fonction de la participation du pays. Etant donné que l'identification de ses projets moteurs est un processus continu et permanent, le programme sera révisé à intervalles réguliers et des ajustements adaptés aux besoins actuels de la sous-région et à son niveau de développement seront effectués.

56. Les projets sont groupés dans des chapitres sous-sectoriels et les sous-programmes, comprenant des projets similaires avec des besoins comparables sont présentés pour des branches spécifiques telles que la sidérurgie, les machines agricoles et la transformation des denrées alimentaires. La plupart des projets sont encore au stade initial de la préparation et demandent une élaboration supplémentaire. Le plan d'exécution (voir chapitre V) tient compte de ce travail plus détaillé et de la définition des différentes tâches impliquées. Par ailleurs, il n'existe pas de projets pour tous les sous-secteurs prioritaires. Ces lacunes pourront être comblées plus tard, une fois que des projets appropriés seront identifiés et élaborés.

Industrie métallurgique

Sous-programme du fer et de l'acier

57. L'élément à court terme d'une stratégie de développement sous-régional pour cette industrie comprend l'amélioration et la diversification des produits d'une même importance dans un pays. Cette première demande permettrait aux autres pays de la sous-région de se procurer des facteurs de production pour leurs usines de laminage à long terme. Une intégration en amont des usines métallurgiques et des aciéries avec les usines de laminage existantes est prévue pour produire quelque deux millions de tonnes d'acier brut en 1990 et 4,5 millions à l'an 2000.

58. Des gisements de minerai de fer estimés à 8,400 millions de tonnes et contenant environ 4.200 millions de tonnes de fer ont été localisés dans dix pays de la sous-région. Des gisements de charbon estimés à environ 115 000 millions de tonnes dont 778 millions de tonnes sont de la qualité du coke. Il est connu qu'il existe des fondants réfractaires, des additifs et des matières premières utilisés dans la production du fer et de l'acier en quantités suffisantes dans la sous-région. Par ailleurs, la sous-région possède suffisamment de combustible et de ressources hydroélectriques.

59. L'industrie sidérurgique de la sous-région dispose d'un marché garanti. Pour l'option à court terme, les pays ne pouvant pas produire actuellement de l'acier brut importeront des billettes du Zimbabwe pour alimenter leurs usines de laminage. Pour l'option à long terme, les débouchés des marchés tomberont dans les catégories suivantes:

- 1) Les pays dotés de fours électriques à arcs qui voudraient importer du fer spongieux pour compléter la ferraille disponible au niveau local;

ii) Les pays dotés d'usines de laminage voudraient importer des billettes en vue d'atteindre une production maximum de leurs usines de laminage nationales;

iii) Les pays qui ont une consommation suffisamment élevée de produits sidérurgiques pour justifier la création de complexes sidérurgiques intégrés.

60. Le sous-programme du fer et de l'acier exigera un certain nombre de projets d'appui tels que la formation de la main-d'oeuvre, la recherche et le développement, les capacités de conception et d'exécution des projets, de même que celles de réparation et d'entretien.

61. Trois projets ont été présentés pour examen :

- a) Amélioration et diversification des produits de ZISCO-STEEL, Zimbabwe (Profil de projet no. 1);
- b) Expansion de l'aciérie et de l'industrie sidérurgique, Ouganda (Profil de projet no. 2);
- c) Usine sidérurgique intégrée, Kenya (Profile de projet no. 3).

PROFIL DE PROJET NO. 1

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (fer et acier)

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL

2. Objectif: Améliorer et diversifier les produits de ZISCOSTEEL, du Zimbabwe pour satisfaire à la demande actuelle de la sous-région en matière de production de fer et d'acier.

3. Promoteur/ garant	5. Nature du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par projet	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres																																							
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet																																								
<p>3. Zimbabwe tel que recommandé aux premières et deuxième réunions du Comité du développement de l'acier de l'Afrique australe et de l'Est (11 novembre 1982-24-28 octobre 1983)</p> <p>4. Redcliff, Zimbabwe</p>	<p>5. Stade de conception</p> <p>6. Etude détaillée du marché suivie des études de réalisation</p>	<p>7. Minerai de fer (3 680 millions de tonnes à raison de 50% Fe)</p> <p>8. Charbon de coke (480 millions de tonnes); gas naturel (60 milliards de m³)</p> <p>9. Un bon réseau routier et de chemins de fer ainsi que l'approvisionnement en électricité sont disponibles.</p>	<p>10. (en millions de tonnes)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1990</th> <th>2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Demande intérieur</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lingots</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Barres</td> <td>180</td> <td>370</td> </tr> <tr> <td>Profilés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>bandes</td> <td>16</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>Plaques</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feuilles</td> <td>325</td> <td>691</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>521</td> <td>1 095</td> </tr> <tr> <td>Demande sous-régionale</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 977</td> <td>4 520</td> </tr> </tbody> </table> <p>11. Pays de la sous-région de l'Afrique et de l'Est (18 pays au total)</p>		1990	2000	Demande intérieur			Lingots			Barres	180	370	Profilés			bandes	16	34	Plaques			Feuilles	325	691	Total	521	1 095	Demande sous-régionale				1 977	4 520	<p>12. (en millions de tonnes d'acier brut)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1990</td> </tr> <tr> <td>0,960</td> </tr> </tbody> </table> <p>13. Millions de dollars 1981</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1990</td> </tr> <tr> <td>0,405</td> </tr> </tbody> </table>	Année	1990	0,960	Année	1990	0,405	<p>14. Ce projet a été approuvé à la sixième réunion du Conseil des ministres du MULPOC basée à Lusaka (réunion tenue à Mbabane, Swaziland, du 14 au 16 février 1983).</p>
	1990	2000																																										
Demande intérieur																																												
Lingots																																												
Barres	180	370																																										
Profilés																																												
bandes	16	34																																										
Plaques																																												
Feuilles	325	691																																										
Total	521	1 095																																										
Demande sous-régionale																																												
	1 977	4 520																																										
Année																																												
1990																																												
0,960																																												
Année																																												
1990																																												
0,405																																												

PROFIL DE PROJET N° 2

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Expansion de l'usine sidérurgique, Ouganda

2. Objectif : Exploiter les gisements de fer connus pour alimenter l'aciérie agrandie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ministère de l'industrie de l'Ouganda</p> <p>4. Ouganda</p>	<p>5. Au stade de conception</p> <p>6. Etude de faisabilité du projet, y compris une étude détaillée du marché et la demande future en termes de volume et gamme de production</p>	<p>7. L'aciérie existante utilise les billettes et lingots importés et la ferraille locale à l'heure actuelle, mais l'usine agrandie utilisera le fer localement extrait.</p> <p>8. L'énergie requise est disponible</p> <p>9. a) L'aciérie fonctionne mais nécessite une expansion</p> <p>b) Les infrastructures primaires métallurgiques sont encore à développer</p> <p>c) Les infrastructures de transport entre les gisements de fer et l'industrie sidérurgique sont encore à développer.</p>	<p>10. Renseignement non disponible</p> <p>11. Marché local (70 %), exportation vers les pays voisins (30 %)</p>	<p>12. a) <u>Actuelle</u> 25 000 tonnes/an des produits intermédiaires de l'acier (barres, lingots, profilés et bandes)</p> <p>b) <u>Agrandie</u> 100 000 tonnes/an de la capacité actuelle et d'autres produits intermédiaires non spécifiés de l'acier</p> <p>13. Estimé à 253 millions de dollars E.-U., non compris le coût des infrastructures</p>	<p>a) Aucune disposition de collaboration n'a été prise jusqu'à présent. Le gouvernement est prêt à accueillir toute coopération économique de source multilatérale sous forme de consultants, de capitaux étrangers et de savoir-faire technique.</p> <p>b) Le gouvernement et les sources privées peuvent fournir jusqu'à 30 % du coût total estimatif du projet. Il est prévu que la différence proviendra de sources multilatérales. La structure d'actionnaire au capital est flexible</p> <p>c) Les termes de la coopération doivent faire l'objet d'une négociation entre le gouvernement et les partenaires éventuels.</p> <p>d) Les renseignements sur les besoins en main-d'oeuvre ne sont pas disponibles, mais la formation du personnel local est nécessaire.</p>

PROFIL DE PROJET N° 3

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (fer et acier)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Usine sidérurgique intégrée, Kenya

2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise en vue de fabriquer des produits en acier non plats et plats

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ministère de l'industrie du Kenya.</p> <p>4. Mombassa (Kenya)</p>	<p>5. L'entreprise est supposé commencer sa production en 1990. Un projet d'étude de faisabilité est disponible.</p> <p>6. Aucune information n'est disponible sur les activités immédiates de suivi.</p>	<p>7. Les minerais de fer de manganèse, de charbon de coke doivent être importés tandis que le charbon, la pierre à chaux, le spath fluor et la ferraille sont localement disponibles</p> <p>8. Doit être importée</p> <p>9. Existe</p> <p>Aucune information exacte n'est disponible relative à la nouvelle entreprise; toutefois, Mombassa dispose des facilités portuaires adéquates et des infrastructures connexes.</p>	<p>10. 374 000 tonnes en 1985; 524 600 tonnes en 1990; 735 800 tonnes en 1995; et 1 031 500 tonnes en l'an 2000.</p> <p>11. Principalement destiné au marché local, mais des possibilités d'exportation vers les pays voisins existent.</p>	<p>12. Proposition de programme de production :</p> <p>a) <u>Produits "non plats"</u> : 103 650 tonnes en 1995; et 241 250 tonnes en l'an 2000.</p> <p>b) <u>Produits plats</u> 316 400 tonnes en 1990; 445 000 tonnes en 1995; et 611 400 tonnes en l'an 2000.</p> <p>13. Estimé à 887 millions de dollars E.-U. pour tous les stades du projet.</p>	<p>a) Aucune information n'est disponible relative aux dispositions de collaboration prises en ce qui concerne ce projet.</p> <p>b) Aucune participation particulière n'est recherchée par les pays de la sous-région, bien que la participation de la part de pays extérieurs à la région est recherchée, en termes d'utilisation équitable, de fourniture de technologie du savoir-faire, de prêts et de crédits.</p> <p>c) Le nombre total des besoins en main-d'oeuvre pour ce projet s'élève à 6 695 personnes à tous les niveaux mais aucune information sur les besoins en formation du personnel n'est disponible.</p> <p>Les informations sont tirées du document soumis par le gouvernement au Secrétariat de l'ONUDI.</p>

Industrie mécanique

Sous-programme de fabrication de moteurs

62. La demande en matériel de transport et de communications et en articles connexes est l'un des plus dynamiques du sous-secteur de la fabrication. Des camions, des bus et des tracteurs sont assemblés en Angola, en Ethiopie, au Kenya, à Maurice, au Mozambique, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Tous ces pays importent des moteurs complets, assemblés, qui sont ensuite montés sur châssis qui pour la plupart sont importés entièrement assemblés. Pour la plupart de ces projets, la valeur ajoutée locale est minime.

63. Il a été estimé que plus de 100 000 moteurs diesel par an seront nécessaires avant 1990 pour être installés sur les camions, les bus et les tracteurs dans la sous-région. On prévoit que ce chiffre augmentera à environ 237 000 moteurs par an avant l'an 2000. Cette demande justifie la création d'une usine de fabrication de deux types de moteurs diesel qui seront fournis aux usines d'assemblage existantes ou à celles prévues dans la sous-région. Ils seront montés sur les machines agricoles (tracteurs) et sur le matériel de transport routier.

64. Il conviendrait de rappeler que la plus grande priorité a été accordée à la fabrication de machines et de matériels de ce genre dans le Plan d'action de Lagos et dans le programme pour la Décennie.

65. Un projet est présenté pour examen:

- Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et bus, Zimbabwe ou Kenya (Profil de projet no. 4).

6

PROFIL DE PROJET N° 4

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (fabrication de moteurs)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Fabrication de moteurs diesel pour les tracteurs, les camions et bus
2. Objectif : Développer la fabrication du matériel de transport routier et des machines agricoles

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Deuxième réunion du comité inter-gouvernemental d'experts en matière d'industries mécaniques pour l'Afrique australe et de l'Est à la suite de recommandations de la sixième réunion du Conseil des ministres des MULPOC de Lusaka</p> <p>4. Zimbabwe ou Kenya</p>	<p>5. Stade de conception</p> <p>6. Etude de préinvestissement</p>	<p>7. La fonte grise, l'acier pour le forgeage de qualité seront disponibles dans la sous-région. L'acier de qualité à importer d'avance. Les lingots d'aluminium à importer de la sous-région</p> <p>8. Energie disponible</p> <p>9. Infrastructure physique adéquate dans les deux localités proposées</p>	<p>10. 100 000 p.a (1990) 237 000 p.a (2000)</p> <p>11. Approvisionnement des usines de tracteurs et usines de châssis de camions/bus proposées pour la sous-région</p>	<p>12. 30 000 p.a sur la base d'un poste et 90 000 p.a sur la base de trois postes</p> <p>13. a) Etudes de pré-investissement : 300 000 dollars E.-U</p> <p>b) Investissement de base total : 80 millions de dollars E.-U</p>	<p>14. a) 50 % d'actions et 50 % du financement des prêts</p> <p>b) Des dispositions devront être prises pour l'approvisionnement entre le ZISCO et les promoteurs dudit projet ainsi qu'avec la fonderie de fonte grise dont la création est envisagée au Kenya (voir profil du projet No 7)</p> <p>c) Des dispositions devront être prises entre les promoteurs du projet et les promoteurs du projet de tracteurs et du projet de châssis, propose pour l'achat (voir profil des projets No 11 et 9)</p> <p>d) Des industries auxiliaires doivent être développées au niveau national pour fournir des pièces détachées et des éléments.</p>

Sous-programme du matériel de transport routier

66. L'importation du matériel de transport représente une part considérable du total des importations de l'Afrique. La sous-région de l'Afrique australe et de l'Est n'est pas une exception. Il n'existe pas d'unités de fabrication pour le matériel de transport routier, bien que, comme mentionné, les camions, les bus soient assemblés dans divers pays de la sous-région. L'on estime que la demande annuelle de la sous-région en camions et bus sera de 85 000 en 1990 et de 205 000 avant l'an 2000. Ces chiffres justifient la création d'unités de fabrication dans la sous-région.

67. Jusqu'ici, il n'a été accordé que très peu d'attention au transport rural dans la sous-région. Les zones rurales continuent de dépendre des modes de transport traditionnels qui, dans la plupart des cas, sont le portage humain. Toutefois, si le secteur rural doit être développé, la condition première est la fourniture d'une infrastructure de transport appropriée dans les zones rurales pour assurer le transport des produits alimentaires, des engrais et autres articles et équipements. Il s'en suit qu'un moyen de transport approprié et bon marché, adapté aux besoins du secteur rural soit vivement recommandé. Il est prévu que la demande annuelle de la sous-région pour des véhicules standards, polyvalents et bon marché sera de plus de 1 million de véhicules en 1990 et atteindra plus de 3 millions avant l'an 2000.

68. Deux projets ont été présentés pour examen:

- a) Fabrication de châssis des fins à recevoir des moteurs diesels pour les camions et les autobus, Ethiopie, Mozambique et Tanzania (Profil de projet no. 5);
- b) Fabrication de véhicules standards, polyvalents, bon marché, Botswana, Madagascar, Mozambique, Ouganda et Zambie (Profil de projet no. 6).

PROFIL DE PROJET N° 5

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transport routier)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Fabrication de châssis destinés à recevoir des moteurs diesel pour les camions et les autobus.

2. Objectif : Développer la fabrication du matériel de transport routier

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Deuxième réunion du Comité inter-gouverne - mental des experts sur les industries mécaniques pour l'Afrique australe et de l'Est à la suite des recommandations de la sixième réunion du Conseil des membres du MULPOC basé à Lusaka.</p> <p>4. i) Ethiopie ii) Mozambique iii) Tanzanie</p>	<p>5. Stade de conception.</p> <p>6. Etudes de pré-investissement.</p>	<p>7. a) Disponible dans la sous-région : fonte grise, profilés d'acier marchand et acier pour le forgeage;</p> <p>b) Acier de qualité à importer initialement.</p> <p>8. Energie disponible.</p> <p>9. Structure physique adéquate dans les trois localités proposées.</p>	<p>10. 85 000 p.a. (1990) et 205 000 p.a. (2000).</p> <p>11. Tous les pays de la sous-région en ce qui concerne la construction de carrosserie de véhicules au niveau national.</p>	<p>12. 7 000 unités/an fonctionnant sur la base d'un poste à chaque endroit. Capacité totale = 63 000 unités/an pour les trois unités de production fonctionnant sur la base de trois postes.</p> <p>13. a) Etudes de préinvestissement : 250 000 dollars E.-U. b) Investissement total pour chaque usine : 20 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. a) 50 % d'actions et 50 % de financement de prêts; b) Des dispositions doivent être prises pour l'approvisionnement nécessaire entre les promoteurs de ce projet et le ZISCO; c) Modalité d'achat pour l'approvisionnement en moteurs diesel (voir profil de projet No 8); d) Les industries auxiliaires doivent être développées au niveau national pour l'approvisionnement en pièces détachées et éléments.</p>

PROFIL DE PROJET NO. 6

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (transport routier)

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Fabrication de véhicules standards (polyvalents), bon marché

2. Objectif: Développer la construction du matériel de transport routier adapté aux besoins ruraux

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Deuxième réunion du Comité d'experts inter-gouvernemental sur les industries mécaniques en Afrique australe et de l'Est à la suite des recommandations de la sixième réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Lusaka.</p> <p>4. i) Ouganda et Zambie (moteur scooter et système de transmission); ii) Mozambique et Madagascar (châssis dotés de moteurs scooter) et iii) Botswana (moteurs pour motocyclette et système de transmission).</p>	<p>5. Stade de conception</p> <p>6. Etude de pré-investissement</p>	<p>7. Coulée de fonte grise et acier de qualité disponibles dans la sous-région. L'acier de qualité à importer initialement des pays extérieurs à la sous-région. Lingots d'aluminium à importer des pays extérieurs à la sous-région.</p> <p>8. Energie disponible</p> <p>9. Infrastructure physique adéquate dans les localités proposées.</p>	<p>10. 1 000 000 p.a. (1990) 3 000 000 p.a. (2000)</p> <p>11. Des moteurs scooter, des mobylettes et les châssis de scooter seront fournis aux unités nationales pour la fabrication de scooters, de mobylettes, de remorques et de fourgonnettes munies de moteurs scooter.</p>	<p>12. 500 000 moteurs scooter complets avec système de transmission.</p> <p>300 000 châssis à trois roues destinés à recevoir des moteurs scooter.</p> <p>200 000 moteurs complets de mobylettes avec systèmes de transmission.</p> <p>a) Etudes de préinvestissement 100 000 \$EU</p> <p>b) 5 usines: investissement total: 82,5 millions de dollars EU</p>	<p>14. a) 50% d'actions et 50% de financement de prêt;</p> <p>b) Modalités d'achat pour les matières premières;</p> <p>c) Industries auxiliaires doivent être développées au niveau national pour l'approvisionnement en pièces détachées et éléments.</p>

Sous-programme des machines et du matériel agricoles

69. Tous les plans nationaux de développement de la sous-région mettent l'accent sur le développement de l'agriculture et donnent tous la priorité à la production alimentaire. Cependant beaucoup sinon la plupart des pays dépendent de l'importation des machines et du matériel pour améliorer le secteur agricole. Très peu de pays semblent avoir une stratégie de développement pour la fabrication de machines et de matériel agricoles.

70. Des installations de fabrication d'outils à mains existent dans la plupart des pays tandis que le matériel à traction animale est fabriqué dans certains des pays. Des tracteurs sont importés complètement ou partiellement démontés dans de nombreux pays et des usines d'assemblage se trouvent en Angola, au Kenya, au Mozambique, en Tanzanie et au Zimbabwe. Le potentiel existe en fait pour le développement intégré et coordonné d'unités de fabrication de tracteurs et de matériel de transport, et un domaine d'une importance particulière est la fabrication des moteurs diesel de tracteurs à quatre roues.

71. Deux projets sont présentés pour examen:

- a) Fabrication de machines agricoles (tracteurs à quatre roues), Zimbabwe (Profil de projet no. 7);
- b) Usine de fabrication du matériel d'irrigation, Zambie (Profil de projet no. 8).

PROFIL DE PROJET N° 7

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Fabrication des machines agricoles (tracteurs à 4 roues)

2. Objectifs : Développer la fabrication des machines agricoles

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Conseil des ministres du Mulpoc 4. Zimbabwe	5. Stade de conception 6. Etudes de préinves- tissement	7. Fonte de fer gris/acier pour le forgeage, feuilles métalliques et profilés seront disponibles au niveau local. Acier de qualité à importer initialement. 8. Energie disponible 9. Infrastructure adéquate	10. Tracteurs à quatre roues 15 000 p.a (1990) 32 000 p.a (2000) 11. Secteur agricole de la sous-région	12. 7 000 (une rotation) 21 000 (trois rotations) 13. a) Etudes de préinvestissement: 200 000 b) Inves- tissement de base : 200 000 dollars E.-U (à l'exception de l'investis- sment pour la production de moteurs et des industries auxiliaires)	14. a) 50% de l'investissement de base à obtenir par actions complétées par des prêts; b) Moins de 50 % des actions à donner aux partenaires; c) Dispositions à prendre pour l'approvisionnement en moteurs, entre ce projet et le projet de moteur diesel (voir profil de projet No 8); d) Industries auxiliaires à créer au niveau national pour fournir les pièces de rechanges auxiliaires et éléments.

PROFIL DE PROJET N° 8

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricole)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Création d'une usine de matériel d'irrigation en Zambie
2. Objectif : Produire diverses sortes de matériel d'irrigation tels que pompes, tuyaux, raccords et valves.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherchés par les Etats Membres
<p>3. L'INDECO est la plus grande firme de Zambie avec plus de 30 branches.</p> <p>4. Lusaka ou la ceinture de cuivre, Zambie.</p>	<p>5. Une étude de faisabilité est disponible.</p> <p>6. Renseignement non disponible.</p>	<p>7. Tuyaux à importer.</p> <p>8. Les conditions requises pour le projet sont réunies.</p> <p>9. En partie disponible. D'autres installations telles que les bâtiments doivent être fournies.</p>	<p>10. Renseignement non disponible.</p> <p>11. Local</p>	<p>12. Capacité envisagée : 3,677 tonnes/an ou 373,480 pièces/an.</p> <p>13. Estimé à 19,2 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. a) Renseignement non disponible sur les dispositions à prendre pour la collaboration ou sur une participation envisagée de n'importe quel pays de la sous-région;</p> <p>b) La participation recherchée par les pays extérieurs à la sous-région est essentiellement d'ordre financière/technique, notamment prêts et licences/intrants tels que prêts, licences, technologie et savoir-faire.</p>

Sous-programme du matériel pour la production de l'énergie

72. Le rôle important que joue l'énergie dans le développement socio-économique d'une région est bien connu. Alors que l'Afrique est dotée des sources d'énergie renouvelables, il lui manque encore la capacité d'exploiter ses ressources. Pour satisfaire la demande croissante en énergie électrique, le programme pour la Décennie met l'accent sur la nécessité de créer des unités de fabrication qui produisent des turbines, des transformateurs, des commutateurs, des câbles de transmission et de distribution ainsi que des pylones et des poteaux.

73. L'industrie du matériel pour la production de l'énergie jouera un rôle important dans le développement d'industries motrice et autres industries connexes dans la sous-région car ces dernières fournissent des matériaux, des pièces semi-finies et finies requises par la première. Ces industries motrices et autres industries connexes comprennent :

- a) Fonderies et forges qui fournissent des rotors forgés et des pièces fondues;
- b) Industrie métallurgique qui fournit du cuivre, de l'aluminium et des produits en acier;
- c) Industrie électronique qui fournit du matériel de télécommande, de communications et d'instruments de mesure et de réglage.

74. Trois projets sont présentés pour examen :

- a) Usines de relaminage pour les profilés et les lingots pour le transport de l'électricité à haute tension en Afrique australe et de l'Est (Profil de projet no 9);
- b) Usine de fabrication du cuivre pour l'Afrique australe et de l'Est (Profil de projet no 10);
- c) Fabrication de transformateurs, Zambie (Profil de projet no 11).

PROFIL DE PROJET NO. 9

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (énergie)

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Usine de relaminage pour les profilés et les barres pour le transport d'électricité à haute tension en Afrique australe et de l'Est.
2. Objectif: Créer une usine de relaminage pour produire des profilés et des lingots pour des pylones d'électricité à haute tension.

3. Promoteur/ garant	5. Nature du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par projet	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Recommandé à la 2 ^{ème} réunion du Comité inter-gouvernemental d'Experts en industrie mécanique pour l'Afrique australe et de l'Est, 24-28 octobre 1983.	5. Au stade de conception	7. a) Billettes d'acier de qualité requise pour les pylones d'électricité seront disponibles dans la sous-région;	10. Profilés; barres et cornières tonnes par an <u>1985</u> <u>2000</u>	12. Capacité totale installée tonnes par an <u>1985</u> <u>2000</u>	14. Ce projet constitue un élément important dans le programme sous-régional d'électrification.
4. Zimbabwe	6. Etudes de préfaisabilité.	b) Du zinc pour la galvanisation est disponible dans la sous-région.	50 000 100 000 t/an t/an	50 000 100 000 t/an t/an	
		8. Energie électrique et le combustible de re-chauffage seront disponibles.	11. Entreprises d'électricité dans la sous-région.	13. Coût total (50 000 tonnes par an) 100 000 millions de dollars EU.	
		9. L'usine sera implantée là où existe déjà l'infrastructure physique.			

PROFIL DE PROJET N° 10

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Usine de fabrication de cuivre pour l'Afrique australe et de l'Est
2. Objectif : Développement de la fabrique d'équipements pour la production de l'énergie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres								
<p>3. Recommandé à la 2ème réunion du Comité intergouvernemental des Experts en industries mécaniques pour l'Afrique australe et de l'Est (24-28 octobre 1983)</p> <p>4. Zambie</p>	<p>5. Au stade de conception.</p> <p>6. Etudes de pré-factibilité.</p>	<p>7. Cuivre disponible.</p> <p>8. Electricité disponible.</p> <p>9. L'infrastructure existe pour la fabrication de cuivre.</p>	<p>10. <u>Milliers de tonnes/an</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th>1990</th> <th>An 2000</th> </tr> <tr> <td>50</td> <td>125</td> </tr> </table> <p>11. Le produit sera utilisé par les entreprises électriques installées dans la sous-région.</p>	1990	An 2000	50	125	<p>12. <u>Milliers de tonnes/an</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th>1990</th> <th>An 2000</th> </tr> <tr> <td>50</td> <td>125</td> </tr> </table> <p>13. Coût total</p> <p>a) Usine de laminage (50 000 t/an) 5 millions de dollars E.-U.</p> <p>b) Câbles et conducteurs (50 000 t/an) 20 millions de dollars E.-U.</p>	1990	An 2000	50	125	<p>i) Ce projet constitue un élément important dans le programme d'électrification sous-régional;</p> <p>ii) L'utilisation du cuivre comme corps conducteur d'électricité doit être encouragée dans la sous-région, étant donné qu'il est disponible et peu coûteux.</p>
1990	An 2000												
50	125												
1990	An 2000												
50	125												

PROFIL DE PROJET NO. 11

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (énergie)

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Fabrication des transformateurs
2. Objectif: Développer la fabrication d'équipement pour l'approvisionnement en énergie

3. Promoteur/ garant	5. Nature du projet	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. a) Zambie (INDECO) b) Deuxième réunion du Comité inter-gouvernemental des experts en industries mécaniques de l'Afrique australe et de l'Est suivant les recommandations de la 6ème réunion du Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka.</p> <p>4. Zambie.</p>	<p>5. Etude de faisabilité achevée</p> <p>6. Etude de préfaisabilité</p>	<p>7. Barres de cuivre laminé et trempé et bandes de cuivre disponibles localement. Des profilés de canaux en acier et des cornières sont disponibles dans la sous-région; d'autres matières premières doivent être importées.</p> <p>7. Energie disponible</p> <p>8. Infrastructure physique suffisante</p>	<p>10. 4 000 MVA/an (1990) 9 000 MVA/an (2000)</p> <p>11. Toutes les entreprises électriques de la sous-région</p>	<p>12. 1 500 unités/an (16 kVA - 2 000 kVA)</p> <p>13. 18,84 millions de dollars E.U.</p>	<p>14. a) Ce projet doit être revalorisé et devenir un projet sous-régional pour fabriquer des transformateurs totalisant 3 000 MVA par an. Le coût supplémentaire serait 30 millions de dollars E.U. approximativement.</p> <p>b) Participation conjointe des autres Etats membres doit être encouragée.</p> <p>c) Des accords pour l'achat doivent être établis entre cette compagnie et les entreprises électriques de la sous-région.</p>

Industries chimiques

Sous-programme des engrais

75. Les projets relatifs à la création d'usines d'engrais à base d'ammoniac, de phosphate et de potasse méritent une priorité particulière, contrairement à beaucoup d'usines chimiques, elles ne se limitent pas à mélanger et à formuler les produits importés mais peuvent utiliser les gisements locaux. Par ailleurs, leurs économies d'échelle et besoins en investissement sont tels qu'elles conviennent au mieux aux opérations sous-régionaux : l'échelle optimale de production dans une usine d'ammoniac, par exemple varie entre 1000 et 1500 tonnes par jour, ce qui dépasse les besoins de la plupart des pays de la sous-région pris individuellement.

76. Outre la réduction des importations, la production locale d'engrais contribue à améliorer l'agriculture et à accroître la production alimentaire. En 1976, l'utilisation d'engrais en Afrique n'était que de 6 kg par hectare de terre arable par rapport à une moyenne mondiale de 64 kg. Toutefois, la consommation d'engrais azotés dans la sous-région augmente actuellement à un taux annuel de 16,7 % qui est supposé atteindre 500 - 800 000 tonnes avant 1990. La Zambie et le Zimbabwe sont les seuls pays de la sous-région dotés d'installations de production d'ammoniac, avec une capacité combinée de 195 000 tonnes équivalant à 145 000 tonnes d'azote, tandis que d'autres pays importent environ 40 000 tonnes d'ammoniac par an. Toutes les matières premières de base requises pour la production de l'ammoniac (produits pétroliers, charbon, énergie électrique) existent dans la sous-région. Le gaz naturel est disponible en quantités suffisantes en Ethiopie, au Mozambique et en Tanzanie.

77. La consommation d'engrais phosphatés dans la sous-région augmente actuellement à un taux annuel de 25,3 % et est supposée atteindre 550 - 660 000 tonnes d'éléments nutritifs purs avant 1990. A l'heure actuelle, le Mozambique, la Tanzanie, l'Ouganda^{8/} et le Zimbabwe sont les seuls pays de la sous-région dotés d'installations de production d'engrais phosphaté, leur capacité combinée équivalent à 75 000 tonnes d'éléments nutritifs purs. Bien qu'il soit prévu que de nouveaux projets en Zambie et au Kenya porteront ce chiffre à 115 000 tonnes, néanmoins le déficit dans la demande est supposé varier entre 435 - 545 000 tonnes avant 1990.

78. Quatre projets sont présentés pour examen:

- a) La potasse de l'Ethiopie (Profil de projet no. 12);
- b) Le projet multinational ammoniac/urée de la Tanzanie (Profil de projet no. 13);
- c) L'usine d'engrais phosphaté de l'Ouganda (Profil de projet no. 14);
- d) L'usine d'engrais phosphaté du Zimbabwe (Profil de projet no. 15).

^{8/} L'usine a été fermée.

PROFIL DE PROJET N° 12

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : La potasse d'Ethiopie
2. Objectif : Exploiter les gisements de potasse pour subvenir à la demande de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabora- tion déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement éthiopien 4. Ethiopie (Dollol)	5. Etude de facti- bilité achevée. 6. Etude de facti- bilité achevée et évaluée.	7. Sylvinite : 160 millions de tonnes. Les réserves potentielles totales de potasse peuvent être évaluées à plusieurs millions de tonnes. 8. Potentiel dispo- nible : énergie géothermique 9. A besoin d'être développée.	10. On escompte que la demande combinée pour le chlorure de potassium et le sulfate de potassium dans la sous-région peut atteindre 133 000 tonnes de K ₂ O en 1990 et 232 000 tonnes en l'an 2000 comparée aux 50 000 tonnes en 1979. 11. Les principaux marchés pour la potasse éthiopienne sont : l'Afrique, en particulier Australe et de l'Est et la région Asie/Océanie.	12. 1,5 million de tonnes de chlorure de potassium provenant de l'extraction du minerai de sylvinite contenue dans le sous-sol. 13. Investis- sements de 300 millions de dollars E.-U., y compris les dépenses pour les facilités portuaires et ferroviaires.	14. Le Gouvernement éthiopien a réitéré son invitation aux autres Etats dans le cadre de ses projets. Le Gouvernement a été invité à prendre contact avec les Etats membres pour discuter avec eux de la forme, de la nature et du niveau exacts des prises de participation.

PROFIL DE PROJET N° 13

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Projet multinational d'urée d'ammoniaque de Tanzanie
2. Objectif : Utiliser les réserves de gaz naturel pour produire de l'urée d'ammoniaque afin de subvenir à la demande de plusieurs pays et de la sous-région.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherchés par les Etats Membres
<p>3. Gouvernement tanzanien.</p> <p>4. Sur le littoral de Kilwa Masoko à 150 miles au sud de Dar es-Salam.</p>	<p>5. Attend la décision d'investissement.</p> <p>6. Décision finale de construction de l'usine.</p>	<p>7. Réserves de gaz naturel, un milliard (10¹²) de pieds cubes, suffisant pour alimenter l'usine pendant 60 ans à raison de 16 millions de pieds cubes/an.</p> <p>8. Aucune information n'est disponible.</p> <p>9. Les installations sont construites en Suède par Sweyards et envoyées par bateau en Tanzanie pour être implantées sur le littoral de Kilwa Masoko.</p>	<p>10. La demande d'engrais azotés dans la sous-région est estimée à 2 millions de tonnes d'azote en l'an 2000.</p> <p>11. Environ 90 % du rendement du projet sera distribué dans les pays de la sous-région et le reste dans d'autres pays d'Afrique</p>	<p>12. 1,150 tonnes/jour d'ammoniaque et 1,750 tonnes/jour.</p> <p>13. 450 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. D'après la recommandation faite par la sixième Réunion du conseil des Ministres du MULPOC basé à Lusaka, la Tanzanie doit consulter les autres Etats membres et obtenir leurs prises de participation à son projet de production d'ammoniaque. Le Gouvernement tanzanien souhaite réduire sa participation à 51 % et céder 23 % aux autres Etats, y compris les Etats de la sous-région, et 26 % étant retenus par AGRICO.</p>

PROFIL DE PROJET N° 14

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique

australe

1. Titre du Projet : Usine d'engrais phosphaté d'Ouganda
2. Objectif : Créer de nouvelles infrastructures en incorporant les infrastructures de la production d'engrais existantes afin de subvenir aux besoins de plusieurs pays et de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Nature du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par projet	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabora- tion déjà prises et type de participation recherchés par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernement ougandais (TICAF). 4. Ouganda (Tororo).	5. Etude entreprise pour déterminer la viabilité commer- ciale, technique, financière et économique du projet. 6. Etude de faisabi- lité achevée et évaluée.	7. Roches de phosphate et des pyrites. Les réserves de phosphate sont estimées à 230 millions de tonnes (12,8 % de P ₂ O ₅). 8. Pas d'information disponible. 9. Suffisante	10. S'appuie sur les tendances passées. La demande au niveau régional est estimée à 1,3 millions de tonnes en l'an 2000. 11. S'étend au- delà de la sous- région jusqu'à d'autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale et du Nord. 20 à 30 % de la capa- cité prévue pourraient être absorbés par l'Ouganda.	12. 210 000 tonnes/ an de concentrés à raison de 380 000 tonnes/ an de super phosphate. 13. 84 millions de dollars E.-U.	14. Le Gouvernement ougandais souhaite inclure les autres Etats membres de la sous-région dans les services techniques et commercialisation.

PROFIL DE PROJET N° 15

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Usine d'engrais phosphaté du Zimbabwe

2. Objectif : Exploiter pleinement les gisements de phosphate et élargir l'industrie nationale d'engrais afin de subvenir aux besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherchée par les Etats Membres
3. "African Explosives and Chemical Indus- tries" 4. Zimbabwe (Msasa)	5. Usine existante 6. Expansion de l'usine	7. Gisements de roches de phosphates à Dorowa, Shawa et Shishanya. La pyrite est extraite du fer à l'usine sidérurgique de Duke Range. 8. Pas d'information disponible. 9. Adéquate	10. S'appuie sur les tendances passées. La demande de la sous- région est estimée à 1,3 millions de tonnes en l'an 2000 11. Le marché national et les autres pays de la sous-région	12. Capacité actuelle : 160 000 tonnes/an. Capacité supplé- mentaire : 200 000 tonnes d'acide sulfurique. 13. Coût d'une usine supplémen- taire de production d'acide sulfurique 48 millions de dollars E.U. Usine initiale : 7,5 millions de dollars zimbabwéens. Exploitation des gisements de phos- phate : 2,4 millions de dollars zimbabwéens	La sixième réunion du Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka a recommandé au Zimbabwe d'agrandir son industrie d'engrais phosphaté

Sous-programme des produits chimiques de base

79. La sous-région est encore à ses débuts de développement en ce qui concerne la fabrication de produits chimiques de base tels que l'acide sulfurique, la soude caustique, le chlore et le carbonate de soude. Sans produits chimiques de base, les industries prioritaires comme l'industrie alimentaire, la fabrication d'insecticides ou les industries forestières ne peuvent pas se développer.

80. Un projet est présenté pour examen:

- Production de la soude caustique au Kenya (Profil de projet no 16).

PROFIL DE PROJET N° 16

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Production de la soude caustique au Kenya
2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise de production de soude caustique

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère kenyan de l'industrie 4. Municipalité de Kajiado, Kenya	5. Pas de détails disponibles 6. Pas d'infor- mation disponible	7. a) <u>Localement disponibles</u> : Pierre à chaux et cendre sulfurique. Les gisements de cette dernière sont évalués à 100 millions de tonnes. b) <u>Importés</u> : Nitrate de sodium, acide sulfurique et acide chlorhydrique 8. Informations sur les conditions actuelles du projet ne sont pas disponibles 9. Pas de détails disponibles en dehors des conditions géné- rales autres que le terrain, les locaux et les équipements.	10. Pas d'infor- mation disponible 11. (10 000 tonnes/an) localement et (20 000 tonnes/an) exportées	12. 20 000 tonnes/an et 30 000/an (en pleine production) 13. Estimé à 18 millions de dollars E.-U y compris le terrain, les locaux, les machines et les équipements, les imprévus, le fonds de roulement. Participation (50 % locaux, 50 % étrangers) prêts et les crédits bancaires	a) Pas d'importation disponible sur les dispositions pour une collaboration. Le Kenya a invité les pays de la sous-région à participer au présent projet; b) Toutefois la participation de pays extérieurs à la région est recherchée sous forme de prises de participation, de fourniture de technologie, de prêts et de crédits; c) Les besoins en main-d'oeuvre sont estimés à 194 dont 14 expatriés.

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme du ciment

81. A l'heure actuelle, le ciment et les produits du ciment sont largement utilisés dans la sous-région, remplaçant progressivement la pierre, la vase, les briques et autres matériaux traditionnels. Cette utilisation accrue du ciment a conduit à l'utilisation croissante de l'acier sous forme d'acier structurel et au remplacement du bois comme matériau traditionnel de renforcement. En effet, la demande en ciment est si forte que la plupart des pays de la sous-région doivent importer le ciment étant donné le manque ou l'insuffisance de la production locale, ce qui fait que le ciment devient de plus en plus cher.

82. Le Plan d'Action de Lagos invite à la production de quantités suffisantes des matériaux de construction, afin que des logements décentes en zone urbaine et rurale puissent être construits pour la population croissante et que en général, les besoins économiques puissent être satisfaits sur le plan des matériaux de construction avant 1990. Les projets cimentiers tant au niveau national que régional, contribueront à réaliser et à maintenir l'autosuffisance dans l'un des matériaux fondamentaux de construction. Les pays s'intéressent également au développement d'autres matériaux de construction fondés sur les ressources locales et les techniques simples. Plusieurs déchets industriels et résidus agricoles peuvent être transformés en efficaces matériaux de construction bon marché, ce qui aidera à réduire la demande excessive en ciment. A cet effet il conviendrait d'étudier sérieusement la création d'usines produisant du ciment à partir des scories des hauts fourneaux ou de la cendre volante fournis par les usines sidérurgiques et les stations d'énergie thermique.

83. Un projet est présenté pour examen:

- Cimenterie de Maurice (Profil de projet no 17).

PROFIL DE PROJET N° 17

SOUS-SECTEUR : Industrie de matériaux de construction (industrie du ciment)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Cimenterie de Maurice

2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise pour extraire le ciment, Portland

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. M. L. JOONAS homme d'affaires qui est du domaine de l'industrie des matériaux de construction est garant du projet.</p> <p>4. Région de Mahebourg à Maurice</p>	<p>5. Une étude de pré faisabilité du projet est disponible.</p> <p>6. Pas de détail sur la question.</p>	<p>7. a) <u>Localement disponibles</u> : 95 % des intrants requis</p> <p>b) <u>Importées</u> : charbon, sable de silice, gypse.</p> <p>8. Conditions requises pour le projet seront remplies.</p> <p>9. A développer.</p>	<p>10. Renseignement non disponible.</p> <p>11. Consommation locale et exporta- tion dans îles et pays avoisinants.</p>	<p>12. Déterminer à 300 000 tonnes par an.</p> <p>13. Estimé à 43,1 millions, y compris les investissements fixes, le fonds de roulement et les imprévus, etc.</p>	<p>a) Renseignement non disponible en ce qui concerne les dispositions de collaboration prises à l'égard dudit projet.</p> <p>b) La participation au projet des pays extérieurs à la sous- région est recherchée en termes de financement actions, prêts, licences et savoir-faire.</p> <p>c) Le projet soumis à la réunion régionale de promotion d'investis- sment de l'ONUDI pour les pays d'Afrique australe et de l'Est (Lusaka (Zambie), octobre 1983). Il n'y a pas d'autres détails à fournir.</p>

Sous-programme des produits auxiliaires

84. En raison de l'importance croissante de l'industrie des matériaux de construction dans la sous-région et étant donné le nombre limité des installations de production de verre à vitres, un projet est présenté pour examen:

- Production de verre à vitre, Madagascar (Profil de projet no 18).

PROFIL DE PROJET N° 18

SOUS-SECTEUR : Matériaux de construction (produits auxiliaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Production de verre à vitre
2. Objectif : Développer la production locale de verre à vitre qui constitue un matériau de construction indispensable et qui est actuellement importé par les pays de la sous-région

3. Promoteur/ gerant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Nature du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par projet 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement 4. Madagascar	5. Etude de pré- faisabilité achevée en 1976 6. i) Consultations avec d'autres pays de la sous-région concernant leur participation au projet; ii) Etude de faisabilité; iii) Mobilisation d'investissement	7. Sable, quartz, dolomite et fluor disponibles localement. D'autres matières premières (telles que cendres sulfuriques, sulfate de sodium, borax, feldspath et cryolite) doivent être importées. 8. Pétrole 9. Les activités relatives aux puits de sable et aux minerais de quartz et de fluor devront être développées	10. 10 000 à 12 000 tonnes/an dans la sous- région. 11. Madagascar et d'autres pays de la sous-région	12. 9 000 tonnes/ an 13. 2 000 millions de FMG (capital fixe); chiffre de 1976.	14. Le projet nécessitera des dispositions à prendre avec d'autres pays de la sous-région en ce qui concerne les actions

Projets multinationaux de support

85. Les projets moteurs stratégiques identifiés ci-dessus dans les paragraphes 53-79 exigent le développement simultané des services de support comme l'infrastructure institutionnelle et la main-d'oeuvre. Ces services de support ne sont spécifiques à aucun sous-secteur puisqu'ils fournissent une large gamme de logistiques industrielles modernes qui sont indispensables au bon fonctionnement de toute industrie motrice.

Sous-programme de l'infrastructure institutionnelle

86. Après avoir identifié les industries motrices devant être développées, la première mesure essentielle est de garantir la disponibilité et une conception adéquate du support institutionnel. A l'heure actuelle ce support est trop inadéquat, alors que les dépenses actuelles engagées en devises pour l'importation des services institutionnels, quoi que considérables, sont souvent sous-estimées. Tout cela indique la nécessité de renforcer ou de créer des institutions appropriées à l'industrie. Ce faisant, une attention particulière doit être accordée aux institutions s'occupant de la formulation et du contrôle des politiques industrielles, des plans et des programmes, de l'identification, la préparation et l'évaluation du projet, du développement ou de la revalorisation des techniques traditionnelles, de l'évaluation, la sélection, l'acquisition et l'adaptation des techniques étrangères, de la réglementation de la technologie, le financement industriel, les services de consultants en industrie, la gestion et autres services, de la normalisation, la vérification et le contrôle de qualité, de l'ingénierie et la conception des procédés, l'information industrielle, la promotion industrielle et commerciale et de la formation industrielle. La nécessité de développer des centres de développement industriel et le mécanisme institutionnel technique requis est étroitement liée à cette question.

87. Deux projets de support sont présentés pour examen:

- a) Transformation du Centre de recherche de Serere en Centre de R et D pour la transformation des céréales et des racines, Ouganda (Profil de projet No S1).
- b) Assistance à l'ARSO et à l'AIETRR (Profil de projet No S2).

PROFIL DE PROJET N° S 1

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Transformation de la station de recherche de Serere en un centre de R-D pour les céréales, les racines et tubercules, et leur transformation
2. Objectif : Pour aider les pays à améliorer leur approvisionnement alimentaire en augmentant la production des céréales, des tubercules et racines, des légumes et leur utilisation dans la production alimentaire traditionnelle, nouvelle et modifiée

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka
4. Ouganda (Serere)
5. 1 095 000 dollars E.-U.

6. Lors de sa première réunion tenue en mars 1982, le Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka a enregistré les progrès réalisés dans l'exécution des programmes de développement des farines composée et a adopté une résolution visant à transformer la station de recherche de Serere en une institution sous-régionale pour la recherche et le développement des farines composées contenant du sorgho, du mil, d'autres céréales, et des tubercules. Ces cultures poussent bien dans la sous-région et peuvent réduire sa dépendance à l'importation du blé. Les produits de la boulangerie à base de farine composée, au lieu de 100 % de farine de blé, offrent bien des avantages aux pays africains qui importent du blé en grande quantité et qui, cependant, cultivent des céréales autres que le blé ainsi que des tubercules convenant à la production des farines composées. Ces avantages sont les suivants:

- a) Réduction de la dépendance des boulangeries locales et d'autres industries connexes aux importations de blé et conduisant ainsi aux économies des devises étrangères;
- b) Utilisation croissante de la production nationale et encouragement à produire;
- c) Accroissement de l'investissement industriel et, par suite, de l'emploi;
- d) Accroissement de l'autosuffisance alimentaire;
- e) Servir de véhicule convenable pour une alimentation améliorée par l'addition de farines de légumineuses riches en protéines.

Le centre servirait d'exemple de transformation industrielle de ces céréales, racines et légumes et donnerait une formation dans ce domaine.

PROFIL DE PROJET N° S2

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Infrastructure industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique Australe

1. Titre du Projet : Assistance à l'Organisation régionale africaine pour la normalisation (ARSO) et l'Institut africain pour la formation et la recherche de techniques supérieures (AIHTTR)
2. Objectif : Promouvoir et renforcer la capacité des deux institutions en vue d'aider les pays à améliorer
 - a) les normes nationales, le contrôle de la qualité, et b) les services des techniciens, technologistes et ingénieurs africains à la formation en matière de production.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEA/OUA/ONUDI/ARSO/AIHTTR</p> <p>4. Nairobi Kenya</p> <p>5. a) 100 000 \$ E.-U. pour l'ARSO</p> <p>b) 200 000 \$ E.-U. pour l'AIHTTR</p>	<p>A) ARSO : L'objectif immédiat du projet est i) d'harmoniser ou d'introduire des normes nationales pour les zones prioritaires dans la sous-région; ii) d'harmoniser ou introduire des systèmes de certificat de marquage dans la sous-région; iii) aider les pays de la sous-région à créer et à faire fonctionner des programmes nationaux de météorologie; iv) d'établir des services d'information et de documentation de normes techniques au Secrétariat de l'ARSO; v) de former le personnel technique dans le domaine de la normalisation, du contrôle de la qualité et certificat de marquage, et les systèmes de métrologie; et vi) d'aider les pays de la sous-région à renforcer leurs organes de normes nationales et vii) de faire participer les pays de la sous-région aux activités des organisations internationales intéressées avec une normalisation, un contrôle de la qualité, un certificat de marquage et des systèmes de météorologie.</p> <p>Les résultats du projet : i) examen de la normalisation, du contrôle de la qualité et pratique de la météorologie dans la sous-région; ii) mise sur pied d'un comité technique dans les domaines prioritaires; iii) préparation de normes d'intérêt particulier à la sous-région; iv) collecte et diffusion des données sur la normalisation et activités connexes dans la sous-région;</p> <p>B) AIHTTR Ce projet vise à : i) fournir des cadres dans des domaines techniques spécifiques tels que l'industrie et la R+D; ii) préformation des formateurs spécialisés en mettant l'accent sur la réorientation technique des systèmes d'enseignement et de formation; et iv) activités des bureaux d'information y compris les comparaisons/consensus sur les normes/qualifications techniques et de l'éducation, les profils de main-d'oeuvre et les données de base et la collecte ainsi que la diffusion de l'information sur la formation industrielle et technique.</p>

Sous-programme de la formation de la main-d'oeuvre industrielle

88. Des facteurs locaux de production, les ressources humaines sont sans doute les plus importantes. Par ailleurs, le domaine de la formation industrielle est celui qui se prête à la coopération sous-régionale. Il faudrait alors accorder l'attention à l'harmonisation des politiques et des programmes nationaux pour la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique. L'élaboration des inventaires de la main-d'oeuvre facilitera l'échange des programmes de même que l'établissement de liens entre les institutions de la sous-région ou de l'ensemble de l'Afrique. Les programmes sous-régionaux de formation dans les sous-secteurs prioritaires adaptés aux besoins de ces sous-secteurs, de même que la mise en commun des moyens nationaux de formation, aideront à surmonter les contraintes actuelles sur le développement industriel de la sous-région et de la région tout entière.

89. Quatre projets de support sont présentés pour examen.

- a) Inventaire des moyens de formation régionaux (Profil de projet No S3)
- b) Formation du personnel technique et de gestion (Profil de projet N° S4)
- c) Développement des services de consultants en industrie et des capacités de gestion (Profil de projet No S5)
- d) Développement de l'entreprise industrielle locale (Répertoire des profils de projets des petites entreprises (Profil de projet No S6)

PROFIL DE PROJET N° S3

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Développement de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Inventaire des moyens de formation de la sous-région

2. Objectif : Evaluer les moyens de formation industrielle de la sous-région, en vue d'améliorer et de renforcer la formation en main-d'oeuvre industrielle

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Les pays membres de la SADCC</p> <p>4. Unité industrielle de la SADCC, Dar es Salaam</p> <p>5. Renseignement non disponible.</p>	<p>Le projet est destiné à fournir une étude complète de tous les moyens/systèmes de formation de la sous-région, sur la base de laquelle des programmes détaillés de formation sous-régionale seront établis et exécutés. Bien que ce projet soit en voie d'exécution par la SADCC, il est prévu d'en élargir la portée en vue d'inclure les autres pays de la sous-région et d'y inclure l'AIHTTR et d'autres institutions. A l'occasion de cette étude, on recueillera aussi des renseignements permettant d'établir l'inventaire des structures industrielles de la sous-région.</p>

PROFIL DE PROJET N° S4

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Développement de la main-d'oeuvre industrielle

Afrique de l'Est et Afrique australe
SOUS-REGION : _____

1. Titre du Projet : Formation du personnel technique et de gestion
2. Objectif : Former le personnel technique et de gestion nécessaire au développement industriel sous-régional.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. SADCC</p> <p>4. Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es Salaam, Tanzanie.</p> <p>5. Coûts de la phase préparatoire, estimés à 0,025 million de \$ E.-U. Coût total de la mise en oeuvre du projet reste encore à déterminer</p>	<p>a) <u>Historique</u> : L'idée de projet examinée pendant la mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC.</p> <p>b) <u>Objectif immédiat du projet proposé</u> : Planifier et exécuter des programmes de formation pour le personnel technique et de gestion à l'Institut de gestion pour l'Afrique australe et de l'Est (ESAM), Dar es Salaam, dans des domaines tels que i) l'industrie à petite échelle, le développement et la gestion; ii) planification, évaluation et gestion de projet; iii) gestion de la production; iv) contrôle du stockage et gestion de l'entrepôt; v) gestion financière; et vi) planification, évaluation et gestion du projet relatif au transport.</p> <p>c) <u>Activités du projet envisagées</u> : Après approbation du projet, l'ONUDI, en collaboration avec la CEA et l'OUA, entreprendra une étude (phase préparatoire) en vue de déterminer les besoins en matière de formation de la sous-région, sur la base de laquelle des programmes de formation à exécuter durant la seconde phase seront planifiés. La durée du projet a initialement été fixée à six mois.</p> <p>d) Le projet sera élargi aux autres pays de la sous-région.</p>

PROFIL DE PROJET N° S 5

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Développement de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Développement des services de consultants en industrie et des capacités de gestion
2. Objectif : Développer et renforcer la gestion industrielle et les institutions et politiques de consultation en vue d'améliorer la gestion et les services de consultants dans l'industrie de la sous-région.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. SADCC</p> <p>4. Unité de coordination industrielle de la SADCC (TISCO), Dar es Salaam</p> <p>5. Renseignement non disponible</p>	<p>a) <u>Historique</u> : L'idée de projet examiné au cours de la mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC. Il est proposé que l'ONUDI, l'Unité de coordination industrielle de la SADCC et la TISCO se réunissent pour élaborer un avant-projet du document.</p> <p>b) <u>Objectif immédiat</u>: Développer ou renforcer la gestion industrielle et les institutions politiques destinées à contribuer à la mise en oeuvre effective du programme de développement industriel sous-régional;</p> <p>c) <u>Activités de projet/coût/durée</u> : les activités de projet doivent être définies : les coûts totaux sont estimés à 891 000 \$ E.-U; le projet a été envisagé il y a deux ans;</p> <p>d) <u>Suggestion</u> : Le projet sera élargi aux autres pays de la sous-région.</p>

PROFIL DE PROJET N° S 6

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Développement de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Développement de l'entreprise industrielle locale (Annuaire des profils de projet industriel à petite échelle)
2. Objectif : Elever les capacités industrielles d'entreprise de l'industrie à petite échelle en promouvant aussi la création de ces types d'industries manufacturières et à petite échelle nécessaires au cours de la décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990)

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. <u>SADCC + ZEP</u> CEA/OUA/ONUDI</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet : Addis-Abeba</p> <p>5. a) Personnel de projet : 166 000</p> <p>b) Ateliers de formation et voyage d'études pour les entrepreneurs africains : 222 140</p> <p>c) Matériel : <u>12 000</u></p> <p>Total 400 140</p>	<p>Le projet a pour but d'aider les pays africains à jeter les bases d'un développement accéléré, rationnel et intégré du sous-secteur de l'industrie à petite échelle en vue de satisfaire les besoins fondamentaux du consommateur en matière de développement dans les zones rurales et urbaines ainsi que de réaliser les objectifs définis dans le programme de la décennie. L'annuaire des profils de projet est censé fournir des entrepreneurs d'industries à petites échelles locales avec des informations et conseils détaillés nécessaires pour initier, préparer et exécuter les projets industriels à petite échelle avec ou sans l'aide des services d'extension. Il est envisagé que l'annuaire des profils de projets sera développé dans un manuel pour les entrepreneurs et les investisseurs africains intéressés aux unités de promotion industrielles à petite échelle.</p> <p>La CEA a entrepris un projet initial dans ce domaine (Référence : ECA/INR/SSI/WP/2 - Annuaire des profils sur les industries à petite échelle en Afrique).</p>

Autres projets de support

90. Les projets inclus dans cette catégorie sont plus de la nature des études conduisant finalement à l'élaboration de projets d'investissement multinationaux dans les domaines prioritaires. Une fois mieux élaborés, ils seront inclus dans les projets d'investissement à promouvoir.

91. Trois projets de support sont présentés pour examen:

- a) Transformation du poisson et autres fruits de mer (Profil de projet no S7);
- b) Amélioration et développement de l'industrie du ciment (Profil de projet no S8);
- c) Utilisation de sous-produits d'aciérie pour la production de ciment de laitier (Profil de projet no S9).

PROFIL DE PROJET N° 57

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Autres projets de support

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique
Austral

1. Titre du Projet : Traitement du poisson et d'autres fruits de mer
2. Objectif : Pour agrandir des usines existantes et/ou développer de nouvelles usines pour le traitement du poisson et d'autres fruits de mer en vue de la substitution des importations et de l'exportation.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEA/OMUDI/OUA</p> <p>4. Coordination à Addis Abeba</p> <p>5. Le coût des études d'exploration est estimé à 40 000 \$ E.-U.</p>	<p>6. Bien que le poisson soit l'une des principales ressources économiques de l'Afrique, la pêche côtière reste le monopole des compagnies étrangères, empêchant ainsi le développement de la pêche et du traitement en Afrique. Les côtes de la sous-région offrent des possibilités considérables dans le domaine de la pêche du thon, des sardines et des crevettes. La plupart des pays côtiers de la sous-région ont des ports de pêche, et des aménagements sont prévus au cours de la Décennie des transports et des communications.</p> <p>Une étude exploratoire déterminera la variété des produits tels que la farine de poisson, l'huile de poisson, les protéines de poisson et les crevettes, ainsi que les besoins en main-d'oeuvre. L'étude exploratoire, qui sera suivie en l'occurrence d'une étude de préaisabilité, proposera également au ou aux pays la façon la plus appropriée de promouvoir ce(s) projet(s) d'investissement.</p>

PROFIL DE PROJET N° S8

ZONE DE SUPPORT INDUSTRIEL : Autres projets de support

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Amélioration et développement de l'industrie du ciment

2. Objectif : Aider les Etats membres de la SADCC à développer et à améliorer leurs industries de ciment et produits connexes

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. SADCC</p> <p>4. Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es Salaam, Tanzanie.</p> <p>5. Coûts des projets restant encore à déterminer</p>	<p>a) <u>Historique</u> : L'idée de projet a été examinée au cours de la mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC (ONUDI/PC.68, 18 juillet 1983).</p> <p>b) <u>Objectif immédiat</u> : Créer un réseau d'institutions nationales (coordonné par l'Unité de coordination industrielle de la SADCC) qui : i) collectera et diffusera les informations techniques concernant le ciment et les produits connexes; ii) initiera et coordonnera les programmes sous-régionaux relatifs au ciment et produits connexes, y compris les études de faisabilité; iii) fournira des services de consultation; et iv) organisera des programmes de formation, des voyages d'études, des bourses, ainsi que des réunions et ateliers portant sur divers aspects du ciment et des industries relatives au ciment.</p> <p>c) <u>Activités de projet</u> : Les activités sont à définir</p>

V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

92. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle nécessitera une série de mesures devant être prises par les pays de la sous-région et par les organisations coordonnatrices : ONUDI, OUA et CEA. Ces mesures sont définies ci-dessous. Il convient en outre de rappeler que l'élaboration de programme intégré est un travail continu. Dans ces conditions, les gouvernements et les organisations intergouvernementales de la sous-région sont instamment invités à continuer de soumettre des propositions de projets pour qu'elles soient incorporées aux stades successifs de la préparation de programme.

Au niveau national

93. Le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national et par les mécanismes politiques et opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures comprennent :

- a) L'approbation officielle du programme et de ses projets par le gouvernement;
- b) L'incorporation des caractéristiques saillantes du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, entraînant éventuellement la nécessité d'ajuster les plans nationaux de développement industriel;
- c) L'affectation des ressources humaines, financières et physiques requises pour exécuter les projets;
- d) Le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, compagnies, commissions) chargés du suivi y compris la définition du projet, les études de pré-investissement, la promotion de l'investissement, et les consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- e) En cas de nomination comme pays chefs de file, la présentation officielle du projet aux institutions financières comme la Banque africaine de développement (BAD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et la Banque mondiale;
- f) Sur la base de profils pour les projets promoteurs d'investissement, l'élaboration d'études détaillées de pré-investissement, assistée par l'ONUDI, la CEA, la BAD et les organisations locales compétentes de consultation industrielle;
- g) L'amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'identification, la préparation et l'exécution des projets.

Au niveau sous-régional

94. Etant donné que les priorités industrielles arrêtées pour la Zone d'échange préférentiel (ZEP), la SADCC et le Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka coïncident avec celles de la Décennie, toutes les activités aux niveaux national et sous-régional au cours de la préparation et de l'exécution des projets moteurs et de support identifiés doivent accélérer la réalisation de ces objectifs. Les activités au niveau sous-régional comportent:

- a) L'approbation officielle du programme initial intégré de promotion industrielle par les organisations intergouvernementales de la sous-région telles que la ZEP, la SADCC et le Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka, et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement sous-régionaux;
- b) La création ou le renforcement de commissions inter-gouvernementales au niveau sous-régional (en harmonie avec les organisations inter-gouvernementales existantes) pour coordonner, contrôler et conseiller les gouvernements sur le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-secteur;
- c) Les dispositions devant être prises par les comités inter-gouvernementaux pour conseiller les gouvernements sur la préparation, l'exécution, la gestion et le contrôle des projets industriels multinationaux, y compris la définition :
 - (i) des grands principes régissant les rapports entre les parties et spécifiant les accords de coopération dans les domaines de la production industrielle, et le commerce des matières premières et produits industriels;
 - (ii) Les politiques et mesures de soutien que les gouvernements concernés doivent suivre;
 - (iii) Les principes et mesures opérationnels, dont les profits mutuels ou un traitement équitable;
 - (iv) Les entreprises conjointes intéressant des secteurs tels que les sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région, ou dans des pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions et régions, ou les sociétés publiques et autres entreprises;
 - (v) La coproduction et la spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation comme étant un arrangement d'une importance particulière pour les industries mécaniques motrices;
 - (vi) L'acquisition conjointe de la technologie et la mobilisation des ressources financières.

d) Un accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte qui doit abriter chaque projet multinational promoteur, ainsi que sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution de ces projets promoteurs. Ceci inclurait un accord sur :

- (i) L'approvisionnement en matières premières et en énergie nécessaires;
- (ii) L'achat de produits intermédiaires et de produits finis;
- (iii) Les souscriptions au capital action dont la majorité doit être détenue par les pays africains;
- (iv) La formation et la fourniture de main-d'oeuvre pour le projet;
- (v) La conduite de R et D liés au projet;
- (vi) L'échange d'informations;
- (vii) La gestion de l'entreprise;
- (viii) La sous-traitance dans la mesure du possible.

e) Assistance de la part des organisations inter-gouvernementales et des banques de développement installées dans la sous-région, dans la mobilisation des ressources financières et autres, y compris la promotion de l'investissement pour l'exécution des projets multinationaux promoteurs;

f) Renforcement et création des arrangements opérationnels tels que les sociétés ou entreprises multinationales liées aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets spécifiques ou de groupe de projets. A cet effet, on doit noter que dans la création d'entreprises multinationales visant à établir des rapports économiques durables et efficaces, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de prise de décision au plus haut niveau de la question;

g) Participation des Chambres africaines de commerce et d'industrie ou des fabricants et leurs associations, de même que les sociétés compétentes de consultants locaux, de façon à accroître leur participation et leur engagement au fur et à mesure que le projet avance.

Rôle des organes de coordination et des autres organes

95. La réussite de la création et la rentabilité des industries motrices nécessitent le développement des capacités humaines et technologiques, la mobilisation des ressources financières de même que la création ou le renforcement des capacités pour servir et accroître le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les organes et organismes du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en collaboration étroite avec l'OUA, la BAD et autres organisations africaines telles que le CRAT, le CRACFT, l'UPAT, et l'IDEP, peuvent contribuer à subvenir à ces besoins et aider ainsi à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

96. En grande partie, ces organisations fourniraient, sur demande, l'assistance technique dans les domaines suivants :

- a) La mise à jour du programme industriel sous-régional, la préparation des études de pré-investissement comprenant les profils des investissements sur les projets sélectionnés dans chaque sous-région, fournissant les informations sur des sujets comme la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, l'investissement, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de la production, la rentabilité du projet et/ou du programme et le/ou les marchés potentiels;
- b) L'identification des domaines spécifiques et modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les moyens de R et D dans l'exécution du programme pour la Décennie;
- c) La création d'un comité sous-régional, sous l'égide de la SADCC et de la ZEP, pour examiner et mettre à jour le programme sous-régional de promotion industriel, intégré, surveiller son exécution et coordonner les activités des commissions intergouvernementales sous-régionales décrites à l'alinéa b) de paragraphe 92;
- d) Le développement des capacités liées aux domaines suivants : planification industrielle; service de consultants en industrie; préparation de projets; achats de fourniture et soutien aux entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;
- e) L'organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans les sous-secteurs clefs spécifiques. Ceci devra inclure la consultation et des négociations entre :
 - (i) Les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;
 - (ii) Les Etats africains et les partenaires éventuels d'autres pays en développement par l'intermédiaire de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays de même que les institutions financières;

(iii) Les Etats africains et les partenaires éventuels des pays industrialisés.

97. La fourniture d'une telle assistance nécessite une coordination étroite entre les différentes agences de la sous-région afin d'assurer une complète harmonisation des entreprises aussi bien des organisations des Nations Unies que de l'OUA au profit de la sous-région. L'OUA, la CEA et l'ONUDI doivent élaborer un système adéquat pour aider les pays à contrôler l'exécution de ce programme industriel intégré dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les Etats doivent fournir à ces organisations les informations sur les activités afin que des rapports d'activité puissent être soumis aux conférences des Ministres africains de l'industrie. Bien qu'on attende de ces pays qu'ils utilisent les voies économiques et diplomatiques dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI doit aider à travers son programme de promotion des investissements, y compris l'utilisation de ses services de promotion des investissements.

ANNEXE 1

Critères pour la sélection de projets industriels
moteurs multinationaux, sous-régionaux

Pour qu'un projet soit qualifié de projet industriel moteur, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions du groupe II.

I. Conditions fondamentales

Le projet :

- a) Fournit les intrants dans les secteurs prioritaires sélectionnés dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- b) Fournit une intégration effective et des liens avec d'autres activités industrielles et économiques et les infrastructures de la sous-région;
- c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie) afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non-africains;
- d) Produit des biens intermédiaires pour la transformation ou la fabrication dans un nombre croissant d'industries créées ou prévues ou des biens d'ingénierie en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;
- e) Satisfait, tout d'abord directement ou indirectement les besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, ceux d'autres pays africains;
- f) Engage (i) les économies d'échelle, (ii) la technique complexe ou l'amélioration de la technique, (iii) des investissements importants et (iv) le ou les marchés, au-delà des pays de la sous-région pris individuellement;
- g) Offre un cadre de coopération, en particulier entre les pays africains dans les modalités d'approvisionnements/achats à long terme pour les matières premières, les produits intermédiaires et finis; la sous-traitance; le troc; les prises de participation, etc.;
- h) Contribue à réduire la grande dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.

II. Conditions supplémentaires

Le projet :

- a) Offre un ou des avantages relatifs sur un ou des projets semblables (existants ou potentiels) dans d'autres groupes de pays (africains ou non-africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaire;
- b) Complète le ou les projets connexes ou la ou les unités de production existantes dans la sous-région;
- c) Attire des devises grâce à l'exportation de ces produits, y compris l'amélioration des matières premières;
- d) Mène à la réadaptation et à la rationalisation des unités de production existantes;
- e) Remplace, chaque fois que possible, les matières synthétiques par des matières naturelles, en particulier celles qui sont renouvelables.

